

# Monographie Maritime de la Martinique 2019 - 2020



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

## ***Le mot du Directeur de la Mer***

*Cette seconde monographie maritime de la Martinique 2019-2020 présente un panorama détaillé des activités maritimes dans toute leur diversité : activités économiques, activités de loisirs en mer, planification et sécurité maritime, formation, recherche, environnement marin et patrimoine maritime.*

*Élaborée par l'observatoire de l'économie maritime de la Direction de la Mer, elle vise à mettre à disposition des professionnels, des décideurs publics, des enseignants/chercheurs et du grand public des données actualisées nécessaires à l'appréciation de l'évolution de la situation des filières et des territoires.*

*Elle contribue ainsi à mieux faire connaître l'économie bleue de notre île, véritable pilier de développement durable de la Martinique, et à vulgariser des spécificités sectorielles et techniques.*

*Elle s'enrichit régulièrement des éléments communiqués par l'ensemble des partenaires de la Direction de la Mer, qu'ils soient ici remerciés pour leurs contributions.*

*Je vous invite à la retrouver en ligne sur le site de la Direction de la Mer : [www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr)*

Nicolas LE BIANIC

## Table des matières

### LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MARITIMES

1 - La pêche professionnelle.....	6
2 - L'aquaculture marine.....	20
3- Les aides publiques pêche et aquaculture.....	22
4- Le transport maritime.....	24
5 - Les chantiers de construction et réparation navales.....	29
6 - La plaisance professionnelle.....	30

### LES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN MER

1 - La baignade.....	35
2 - La plaisance.....	36
3 - Les manifestations nautiques.....	41
4 - La pêche récréative.....	44
5 - Les sports et loisirs nautiques et subaquatiques.....	45

### LES ZONAGES ET LA PLANIFICATION EN MER

1 - La Planification Maritime.....	49
2 - Le Domaine Public Maritime.....	57
3 - Le CMUBA.....	62

### LA SÉCURITÉ MARITIME

1 - La sécurité des navires.....	65
2 - Les établissements de signalisation maritime.....	66
3 - L'Unité Littorale des Affaires Maritimes.....	67

4 - La surveillance et le sauvetage en mer.....	69
5 - La sécurité de la navigation.....	73
6 – Service de santé des gens de mer.....	73

## **LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

1 - La formation initiale.....	75
2 - La formation maritime continue.....	76
3 - L'enseignement supérieur et la recherche .....	77

## **L'ENVIRONNEMENT MARIN**

1 - La qualité des eaux marines.....	80
2 - Les pollutions marines.....	82
3 - Les espèces invasives.....	86
4 - Les outils de protection de l'environnement marin et de gestion des ressources halieutiques.....	91

## **LE PATRIMOINE MARITIME**

1 - Les phares de Martinique.....	103
2 - Les navires patrimoniaux.....	103
3 - Le patrimoine culturel marin.....	104

## Glossaire

**APIT : Aménagement de Pêche d'Interêt Territorial**

**CNL : Commission Nautique Locale**

**CSN : Centre de Sécurité des Navires**

**CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marin**

**CTM : Collectivité Territoriale de Martinique**

**DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**DCP : Dispositif de Concentration de Poissons**

**FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche**

**IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

**LMR : Limite Maximale de Résidus**

**MYA : Martinique Yachting Association**

**NUC : Navire à Utilisation Commerciale**

**SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

**SIH : Système d'Informations Halieutiques**

**SRDAM : Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine**

**ULAM : Unité Littorale des Affaires Maritimes**

**ZMEL : Zone de Mouillages et d'Equipements Légers**

# LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MARITIMES



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

## ***1 - La pêche professionnelle***

### **Evolution de la réglementation**

La réglementation de la pêche professionnelle en Martinique est à présent encadrée depuis avril 2019 par l'arrêté préfectoral n°R02-2019-04-25-003 du 25 avril 2019, complété par l'arrêté préfectoral n°R02-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019 réglementant la pêche des crustacés.

Ils ont fait l'objet d'un travail approfondi de concertation, de discussion avec les différents représentants du monde de pêche professionnel.

Cette réglementation a plusieurs objectifs :

- la durabilité des activités de pêche
- le renforcement de la lutte contre le braconnage
- la préservation et la reconstitution de la biodiversité marine
- une meilleure gestion des ressources halieutiques.

La communication de cette nouvelle réglementation a été réalisée par la création et diffusion d'un mémento spécifique, consultable sur le site internet de la Direction de la Mer.

### **La structuration de la flotte de pêche**

En 2019, la flotte de pêche de Martinique compte un total de 782 navires, dont 605 navires armés (ils disposent d'un Permis de Mise en Exploitation (PME) et d'une licence de pêche) :

- 588 navires armés à la petite pêche (marée inférieure à 24 heures)
- 9 navires armés à la pêche côtière (marée comprise entre 1 et 4 jours)
- 8 navires armés à la pêche au large (marée supérieure à 4 jours)  
dont 3 navires armés à la pêche au large et pêchant sur le plateau continental Guyanais (marée de 10 à 15 jours).

En 10 ans, la flotte de pêche a diminuée de 30 %. Ces trois dernières années, la baisse est plus marquée. Elle s'explique en partie par la mise en place d'une nouvelle réglementation administrative (mise en place du permis d'armement) ayant abouti au retrait de certains navires inexploités.

### Mise en œuvre en 2019 du permis d’armement :

Tout navire battant pavillon français doit être titulaire d'un titre de navigation. La loi n°2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue réforme les titres de navigation en refondant le référentiel juridique prévu par la loi n°42-427 du 1er avril 1942, et créé le permis d'armement pour tout navire embarquant au moins un marin professionnel.

Ce permis d'armement est délivré dès lors que l'armement administratif du navire est complet.

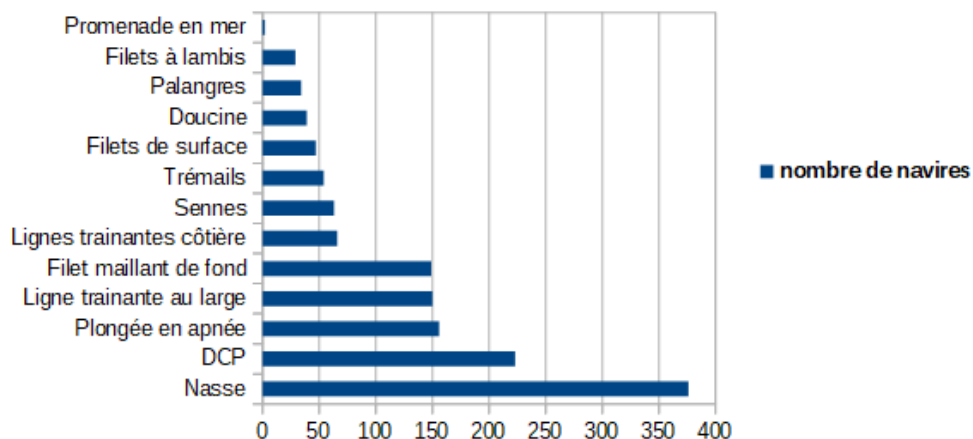
### Les yoles<sup>1</sup>

La flotte de pêche est constituée en majorité de navires de pêche non pontés de moins de 10 mètres âgés de 25 ans en moyenne. Armés en 4ème catégorie (< 5 miles), ils sont adaptés à la petite pêche côtière.

Le graphique ci-dessous résume les principaux métiers de pêche mis en œuvre par les pêcheurs en yole :

### LES MÉTIERS PRATIQUÉS EN 2018

Sources SIH 2018



<sup>1</sup>fremer – SIH 2018



La nasse (ou casier) constitue l'engin le plus utilisé, elle représente 48 % des captures, puis le filet maillant correspondant à 16 % des captures. Le filet trémail est désormais interdit par l'arrêté préfectoral n°R02-2019-04-25-003 du 25 avril 2019 qui précise la réglementation de la pêche professionnelle.

### **Les yoles « améliorées »**

9 navires actuellement en flotte sont des yoles pontées de 9 mètres environ, équipées de moteurs in-bord diesel. Ces yoles « améliorées » ont été initialement conçues pour pratiquer la pêche côtière, en ciblant les espèces pélagiques du large (thazards, dorades coryphènes, thons, marlins) lors de marées de trois jours. Ces yoles sont armées en 3ème catégorie de navigation et navigue à moins de 20 milles de la terre la plus proche.

### **Les navires pontés de 10 à 12 mètres**

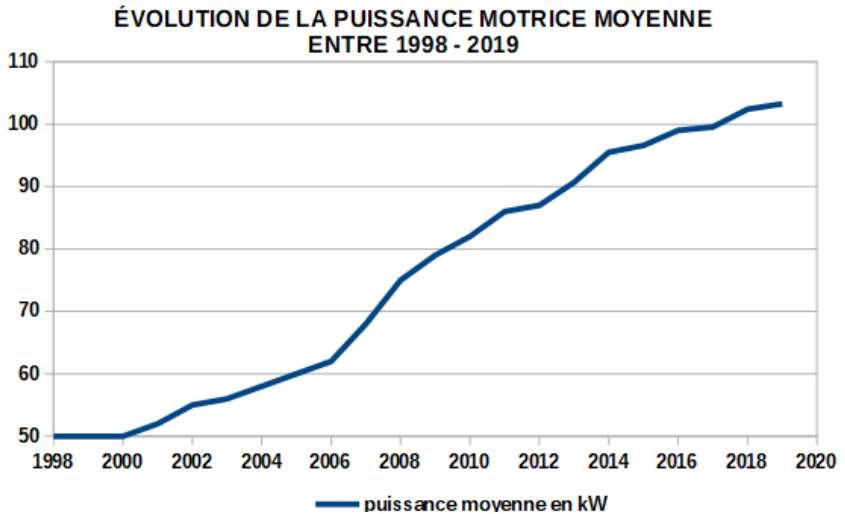
12 navires pontés d'une longueur comprise entre 10 et 12 mètres environ, basés essentiellement dans les ports de Bellefontaine, de Case-pilote et du Marin, exploitent quasi exclusivement les grands pélagiques autour de DCP (Dispositif de Concentration de Poissons) installés dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Ces navires effectuent des marées de trois jours à une semaine

### **Les navires supérieurs à 12 mètres**

En 2019, 3 navires immatriculés et basés en Martinique pratiquent la pêche au vivaneau sur le plateau continental de la Guyane depuis la Martinique, et effectuent des marées de 3 semaines environ.

### **La puissance motrice de la flotte de pêche**

En 2019, la puissance motrice moyenne des navires de pêche est de 104 Kw. Cette hausse constante depuis plusieurs années s'explique par des moteurs plus puissants et performants sur les nouveaux navires de pêche.



La capacité de la flotte en kw se distingue en 2 segments :

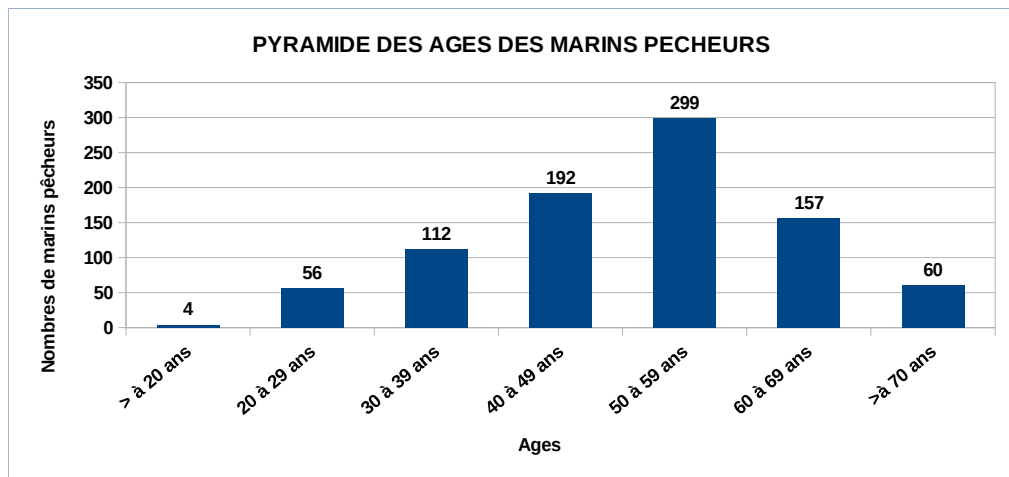
Les navires < 12 m segment d'une capacité totale de 142 116 kw dont 79 601 kw (56 %) consommés au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les navires > 12 ms segment d'une capacité totale de 3 294 kw dont 1424 kw (43 %) consommés au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Deux Commissions Régionales de Gestion de la Flotte de Pêche (CRGFP) pour le segment des navires <12 m se sont tenues en 2020.

## Les marins-pêcheurs

En 2019, on recense 880 marins-pêcheurs en Martinique, dont 15 femmes.



La pyramide des âges des marins-pêcheurs de Martinique est fortement déséquilibrée : l'âge médian est de 51 ans, 25 % des marins-pêcheurs ont plus de 60 ans.

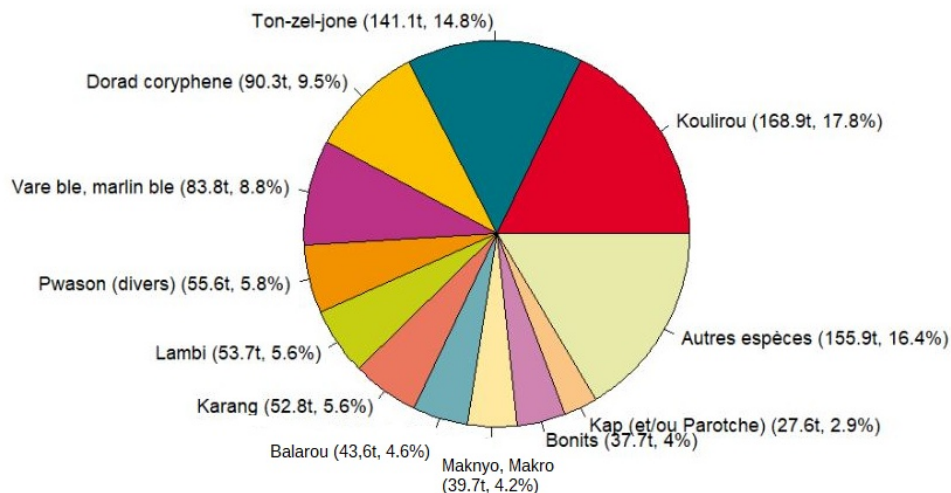
20 % des patrons embarqués sont des pensionnés de l'ENIM. Le statut juridique des entreprises est quasi exclusivement l'entreprise unipersonnelle. 40 % des entreprises ne détiennent pas de numéro de SIRET. 43 entreprises ont au moins un salarié.

## La production

La production de la pêche en Martinique est estimée par l'IFREMER, au travers du système d'information halieutique (SIH) et des obligations déclaratives. Le SIH vise à connaître, évaluer, mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable. Ainsi, l'IFREMER recense les navires (caractéristiques, type d'activité, débarquements, etc) et les ressources (type d'espèces, nombre d'individus, biologie, etc), au travers d'enquêtes et d'observations sur les points de débarquements.

## Les espèces pêchées<sup>2</sup>

*Distribution du tonnage pêché par les yoles en 2018 par espèces*



En 2018, l'estimation moyenne de la production des yoles est de 951 T (avec une intervalle de confiance de  $\pm 51\%$ ).

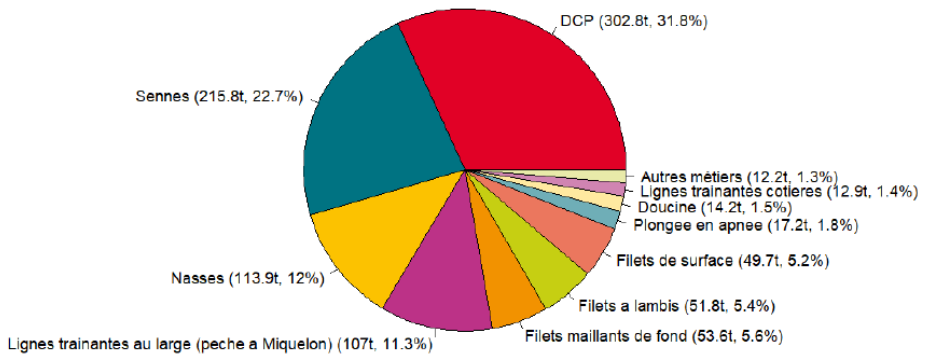
Flotte de pêche	Production
Yoles (estimation)	951 T
Navires 10 – 12 m	78 T
Navires de plus de 12 m	24 T
<b>TOTAL</b>	<b>1053 T</b>

La production estimée totale est de 1 053 T.

## Les engins de pêche utilisés

La nasse est un engin de pêche traditionnel toujours très utilisé en Martinique par les pêcheurs en yoles

Les navires d'environ 12 mètres ainsi que de nombreuses yoles pêchent également à la ligne sur DCP (31,8 % du tonnage produit) et ciblent majoritairement les poissons pélagiques. Les lignes traînantes (12,7 %) et les filets maillants de fond (5,6 %) sont également très utilisés.



*Distribution du tonnage pêché par les yoles en 2018 par métier de pêche*

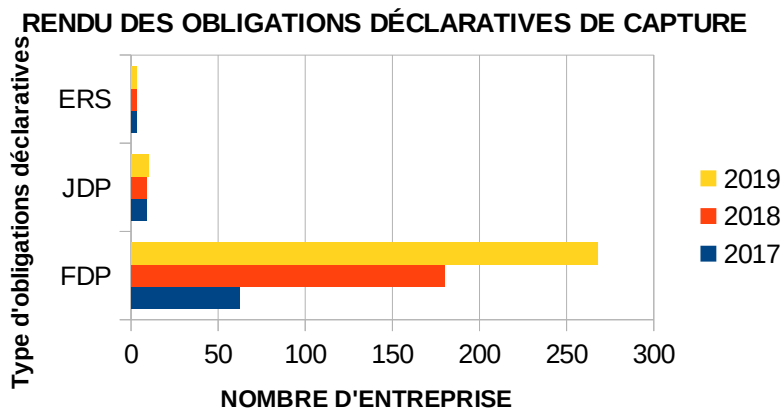
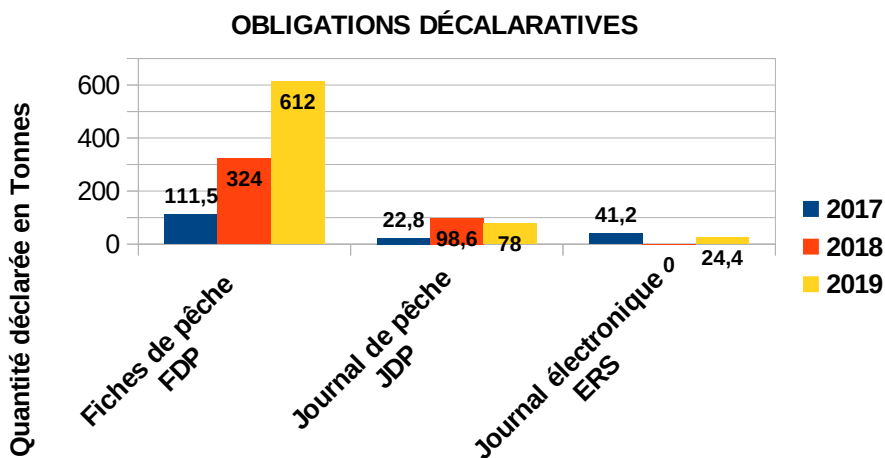
Quelques éléments clés :

- La plongée en apnée représente 17 tonnes (dont plus de 90 % d'oursins).
- 303 tonnes sont pêchées sur DCP (avec 45 % de thon et 26 % de marlin).
- Les nasses représentent 114 tonnes (dont 30 % de poissons divers).
- Les lignes traînantes au large (pêche à Miquelon) représentent 107 tonnes (dont 54 % dorad coryphène).
- Les lignes traînantes côtières représentent 13 tonnes (dont 38 % bonites et 30 % betchine).

## Les obligations déclaratives

Depuis mars 2015, tous les patrons des navires de pêche de moins de 10 mètres sont tenus de déclarer mensuellement leurs captures au moyen de fiches de pêche.

Depuis 2019, la direction de la mer a dispensé 22 formations sur les obligations déclaratives. 270 pêcheurs ont pu y assister.



ERS Journal électroniques - FDP Fiche de pêche - JDP Journal de Pêche

## Les ports de pêche et APIT<sup>3</sup>

Il existe actuellement en Martinique 7 ports de pêche territoriaux :

- 5 ports transférés au département par la loi de décentralisation de 1983 (liste fixée par arrêté préfectoral du 2 février 1985) : Case-Pilote, La Trinité (Cosmy), François, Vauclin, Marin
- 2 ports départementaux créés en 1995 à la demande du Conseil Général : Grand-Rivière et Anses d'Arlet.

La CTM est l'autorité portuaire (AP) : elle est investie du pouvoir de police portuaire sur les ports de pêche, et à ce titre veille au bon fonctionnement des activités portuaires (entrée et sortie des navires, organisation des postes à quai, etc) et à la protection des installations (en application des articles L.5331-7 à 10 du code des transports).

La pêche se structure également autour de 20 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial (APIT). Créés par délibération du Conseil général en date du 28 juin 1995, les Autres Ports d'Intérêt Départemental (APID) sont aujourd'hui des APIT, des sites de débarquement dont l'équipement et la maintenance sont assurés conjointement par les communes et la CTM ou les associations de pêcheurs.

## Répartition des navires par port d'exploitation<sup>4</sup>

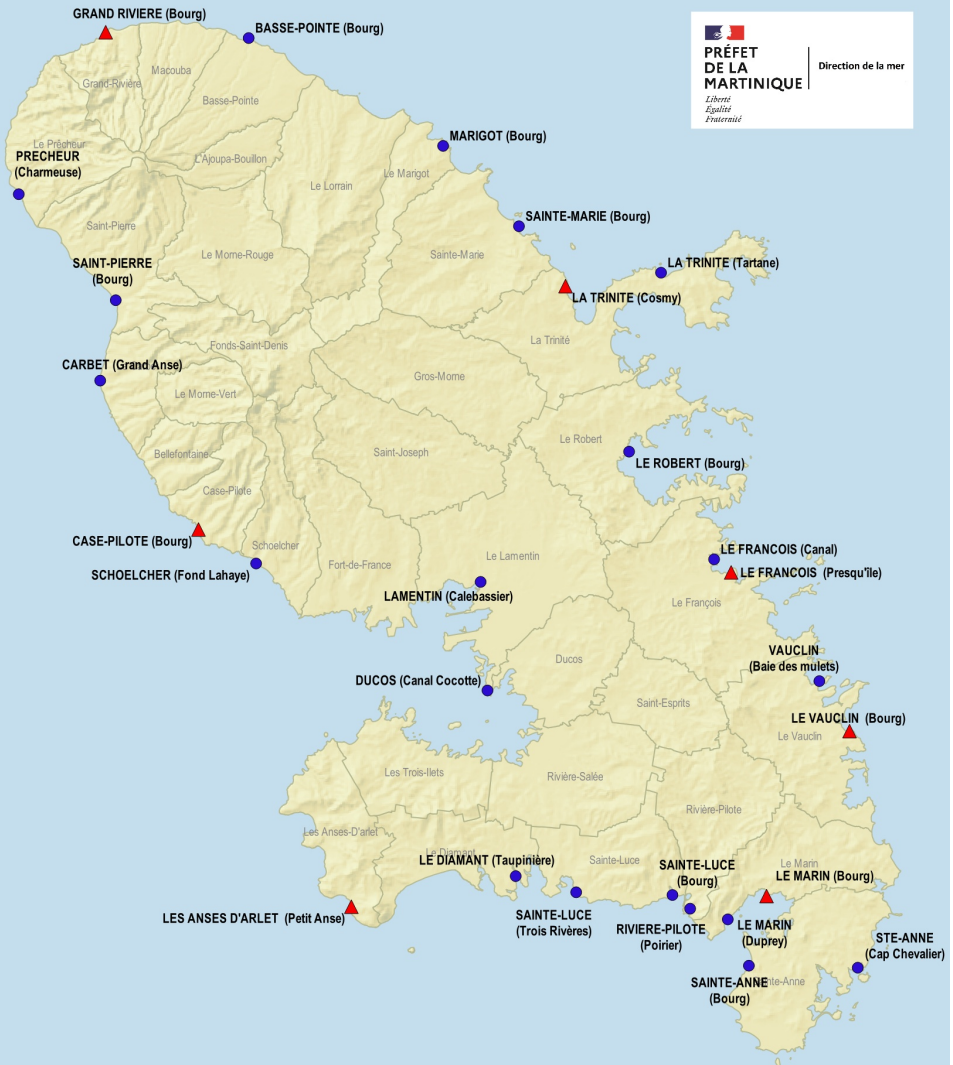
Port d'exploitation	Côtier	Mixte	Large	Total
VC-Port du Vauclin	44	6	3	53
CP-Bourg de Case Pilote	12	13	7	32
AA-Petite Anse	22	8		30
SA-Cap Chevalier	19	6	1	26
SL-Sainte Luce (Bourg)	14	8	2	24
SP-Bourg de Saint Pierre	20	2	1	23
FR-Le François (bourg) - La jetée	14	4	4	22
TR-Tartane	16	2	3	21
Fort-de-France	10	5	2	17
TR-La Crique	11	4	2	17
CB-Carbet Sud	11	5		16
DI-Taupinière	10	5	1	16
SL-Trois Rivières	4	6	5	15
GR-Grand rivière	4	7	3	14
MR-Le Marin (bourg)	8	4	2	14
RB-Le Robert (bourg)	10	3	1	14
BF-Bourg de Bellefontaine	10	2	1	13
TR-Anse Cosmy	5	3	4	12
RP-Poirier	10	1		11
VC-Baie des Mulets (sud)	8	2	1	11
Autres	149	53	25	227
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>149</b>	<b>68</b>	<b>628</b>

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

3 - CTM (Collectivité Territoriale de Martinique)

4 - Ifremer SIH 2018

## Ports de pêche et APIT



- APIT
- ▲ Ports de pêche



Réalisation : DM Martinique 2020  
SCR : WGS84 (4326)



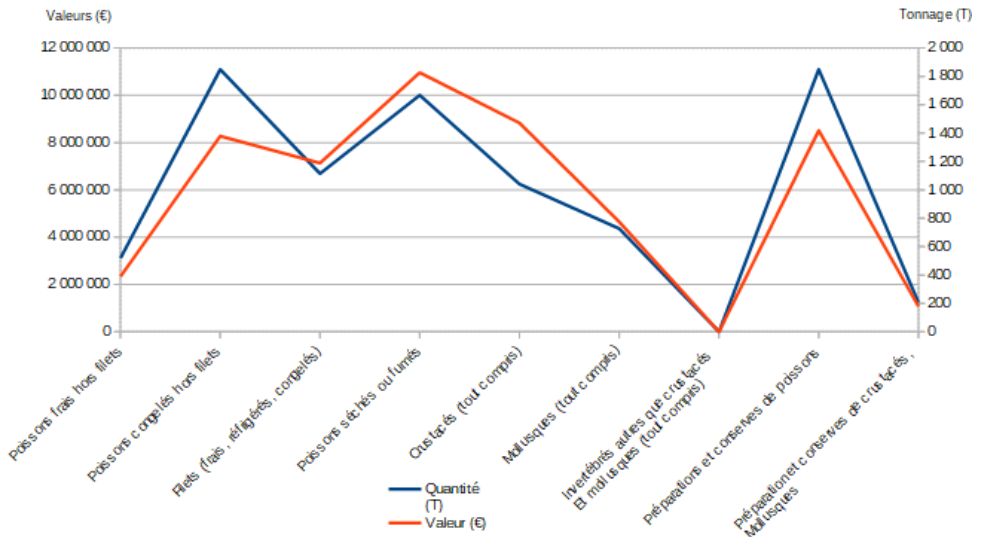
## L'importation des produits de la mer<sup>5</sup>

Les produits de la mer consommés en Martinique proviennent en grande majorité des importations. En 2019, plus de 14 000 tonnes de produits de la mer frais et congelés ont été importés en Martinique, ainsi que 3 171 tonnes de produits de la mer préparés ou en conserve.

Il est à noter les quelques chiffres forts suivants de l'importation en 2019 :

- Crevettes : 1603 T en provenance majoritairement de France
- Morues : 630 T en provenance majoritairement de France
- Lambis : 98 T en provenance majoritairement de France et Jamaïque
- Langoustes : 263 T en provenance majoritairement de France et de Jamaïque

TONNAGE ET VALEUR DES PRODUITS DE LA MER IMPORTES EN MARTINIQUE



La part de production locale dans la consommation globale de produits frais de la mer est estimée à environ 8 %.

## La structure du marché<sup>6</sup>

Les produits de la pêche locale sont écoulés exclusivement sur le marché local, très majoritairement en circuit court.

- vente directe aux particuliers ou aux restaurateurs : 70 %
- vente à des mareyeurs : 6 %
- vente à des revendeurs (les « marchandes ») : 24 %

### Les mareyeurs

Les mareyeurs s'approvisionnent principalement en poisson frais d'importation en provenance du Venezuela et de Grenade.

5 mareyeurs sont agréés par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

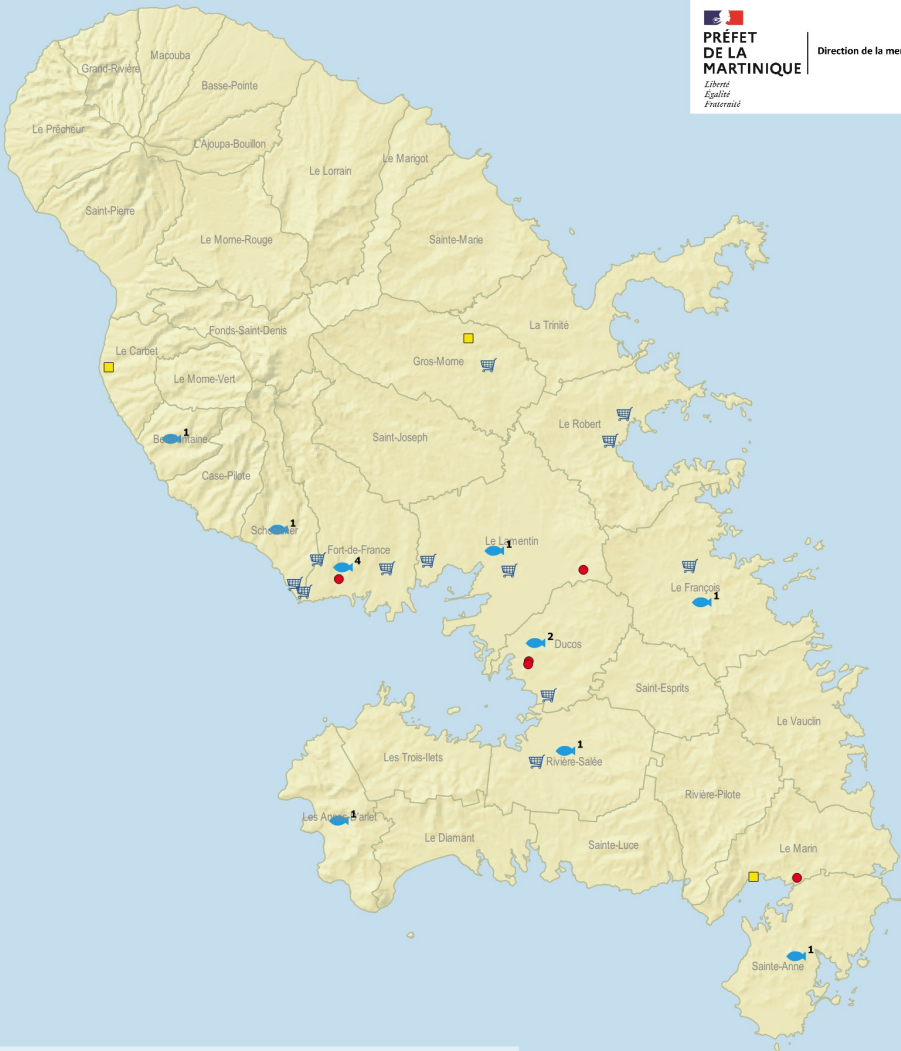
### Les poissonneries

13 poissonniers proposent des produits de la pêche locale.

### Les transformateurs

Il existe 2 transformateurs (Fraîcheur des Pitons au Carbet, Les ti' fumés au Gros Morne) qui valorisent les productions locales de qualités issues de la petite pêche artisanale ou de l'aquaculture, ainsi qu'un transformateur, Marin Pêche, qui réalise les transformations de produits quasi exclusivement importés.

## Poissonneries, Mareyeurs et Transformateurs



- 13 poissonneries
- 12 rayons poissonneries grandes et moyennes surfaces
- 5 mareyeurs agréés
- 3 transformateurs



## Les structures professionnelles

### Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

Les professionnels de la pêche et de l'aquaculture (armateurs, aquaculteurs, équipages et salariés, coopératives maritimes, entreprises de premier achat et de transformation) sont membres du Comité régional des pêches maritimes et des élevages (l'adhésion est obligatoire).



Le CRPME est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est financé en partie par les cotisations professionnelles obligatoires. Il s'agit d'un organisme de droit privé, chargé de missions de service public, dont notamment<sup>7</sup> :

- D'assurer la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- De participer à l'élaboration des réglementations et des politiques publiques en matière de gestion des ressources halieutiques, de conservation et la gestion des milieux et écosystèmes contribuant au bon état des ressources halieutiques, et de gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ;
- De participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées ;
- De défendre, notamment au niveau européen, les particularités et problématiques ultramarines à prendre en compte

Il est doté d'un Conseil, dont les 22 membres sont élus par les professionnels.

### Autres acteurs intervenant dans la structuration de la filière pêche

La filière pêche et aquacole martiniquaise pâtit d'une faible structuration. Il n'existe en effet aucune coopérative maritime, la dernière (Coopémar) ayant fermé en 2016, et la Coopaquam étant mise en sommeil depuis 2017. La mise sur le marché des produits n'est pas organisée et se fait généralement en direct par le pêcheur/aquaculteur dans des conditions peu satisfaisantes.

On recense 25 associations de marins pêcheurs, 2 syndicats de marins-pêcheurs (SIMP et SAPEM), et un collectif pêche martinik (COPEM) pour lequel la devise est « Modernisons-nous pour une pêche durable et responsable ».

---

7 - Article L912-2 du Code rural et de la pêche maritime

## 2 - L'aquaculture marine

### L'organisation de la filière

La filière aquacole a vu son démarrage en 1982 suite aux travaux menés par l'ADAM (Association pour le Développement de l'Aquaculture Marine) et par l'IFREMER (institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer) sur la mise au point de l'élevage de l'ombrine ocellée ou Loup des Caraïbes (*Sciaenops ocellata*). C'est aujourd'hui la seule espèce élevée en Martinique.



La filière aquacole est composée :

- de producteurs de larves : l'IFREMER
- de producteurs d'alevins : l'écloserie
- de producteurs d'ombrines ocellées : les aquaculteurs
- de vendeurs en gros ou au détail (marchandes, poissonniers)
- des transformateurs (filetage, fumage)

L'IFREMER joue un rôle technique essentiel dans la production aquacole. En effet, l'Institut gère seul le stock de reproducteurs, et se charge de l'approvisionnement des écloseries en larves d'un jour. Environ 1 million de larves sont produites chaque année.

Une fois transportées vers l'écloserie (il en existe une en Martinique, située au Vauclin), les larves sont nourries pendant 15 jours avec du zooplancton, cultivé sur place. Après le sevrage, c'est-à-dire le passage d'une alimentation vivante au granulé, commence la phase dite de « pré-grossissement ». Après 40 jours, les alevins (d'un poids d'environ 2g) sont livrés aux différentes fermes aquacoles où ils sont directement mis en mer. Ils y sont nourris et élevés en pleine mer pendant 6 à 18 mois. L'ombrine ocellée vendue fait généralement 1 kg ou plus.

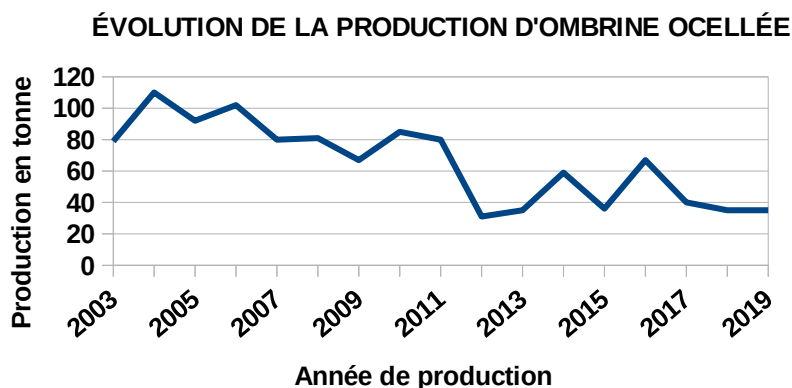
Des travaux d'élaboration du schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont été menés en 2012 par la Région Martinique. Le SRDAM doit recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable<sup>8</sup>. Le SRDAM doit être renouvelé, en prenant en compte notamment les problématiques sargasses et chlordécone.

## Les entreprises et les moyens de production

En 2019, il existe 7 concessions de fermes aquacole marines en Martinique, dont seulement 3 productives.

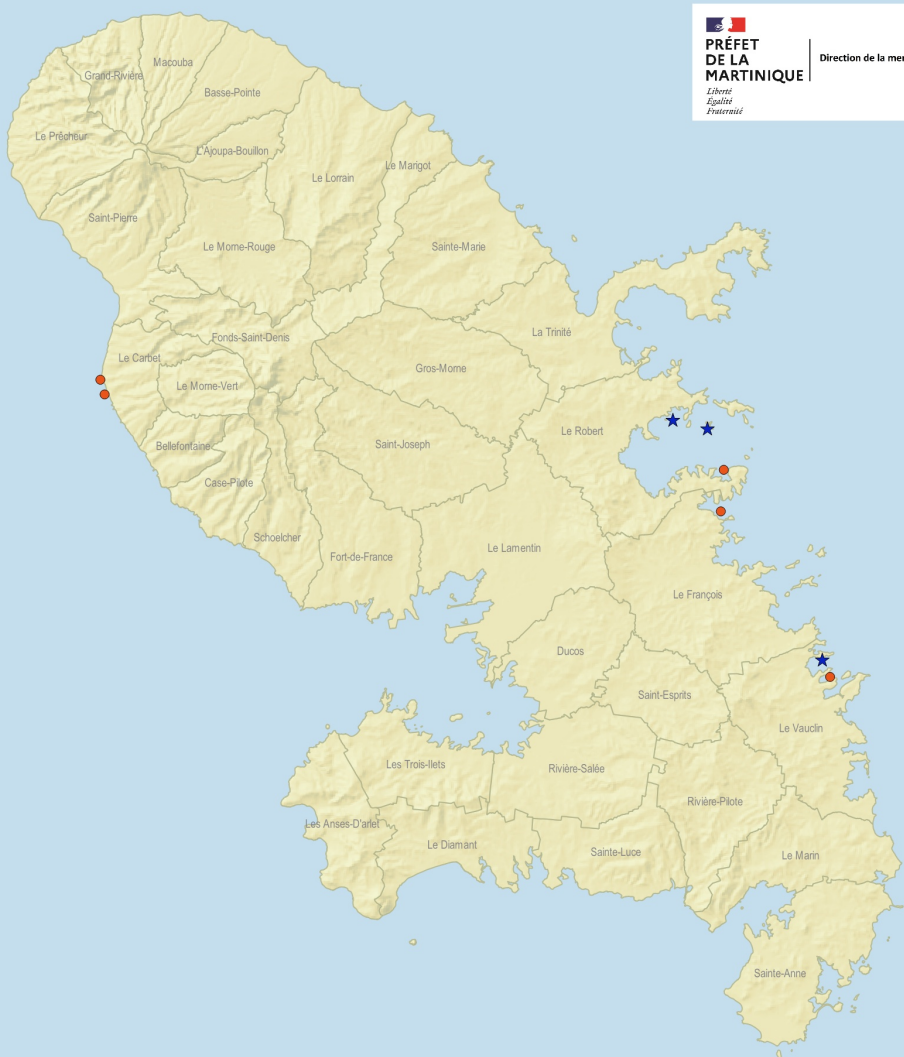
## La production

Depuis 2018 la production d'ombrine ocellée reste stable et s'élève à environ 35 tonnes.



<sup>8</sup> - Article L923-1-1 du code rural et de la pêche maritime

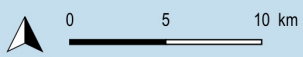
## Localisation des fermes aquacoles en Martinique en 2020



  
**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

- ★ Fermes aquacoles
- Concessions aquacoles non productives



Réalisation : DM Martinique 2020  
SCR : WGS84 (4326)

### **3- Les aides publiques Pêche et aquaculture**

Les entreprises de pêche et d'aquaculture, mais également les ports de pêche peuvent bénéficier d'aides publiques conformément au cadre fixé au niveau européen. En 2019, plusieurs aides ont été octroyées :

#### **Dans le cadre du plan chlordécone III (2014 - 2020)**

- En 2019, 4 projets ont aboutis permettant aux marin-pêcheurs de diversifier l'activité pêche vers le tourisme, et 2 sont en attentes de finalisation,
- Aide sociale, sur la durée du plan, 58 marins pêcheurs ont pu bénéficier de cette aide (aide de 30 000 à 50 000 euros). Elle permet d'accompagner la cessation d'activité pour les marins-pêcheurs touchés par l'interdiction de la pêche suite à la pollution à la chlordécone de certaines zones.

#### **Dans le cadre du FEAMP (Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche) des mesures régionales mises en œuvre par la CTM et des mesures nationales 2014 - 2020.**



#### **A la date du 31 décembre 2019**

- Plan de compensation des surcoûts : 73 dossiers payés pour un montant global de 484 162 euros, et 78 dossiers déposés pour un montant global de 528 199 euros.
- Autres mesures régionales du FEAMP : 18 dossiers déposés pour un coût total des projets de 1 085 277 euros (17 dossiers payés pour un total de 1 000 720 euros)

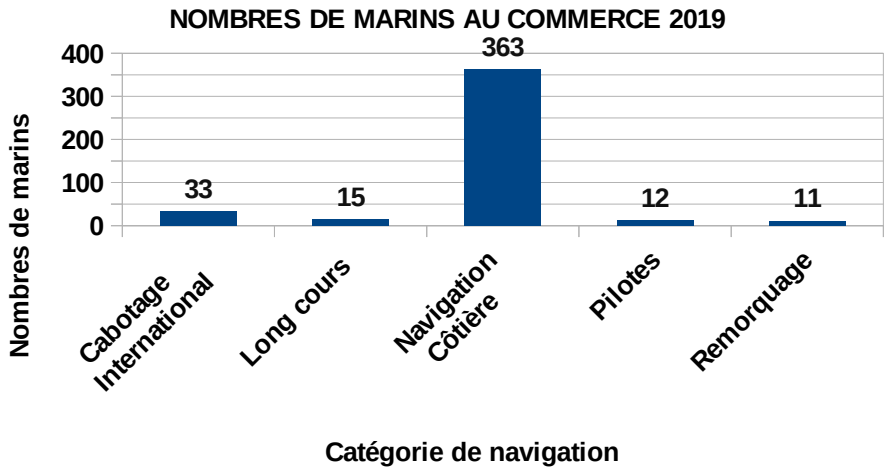
#### **Pour l'année 2020**

- Mesure 39 du FEAMP : un dossier TOPASE (TOrtues marines et Pêche Accidentelle, vers des Solutions Efficientes) pour un montant de 869 609 euros (projet qui débutera en septembre 2020 pour une durée de 27 mois).

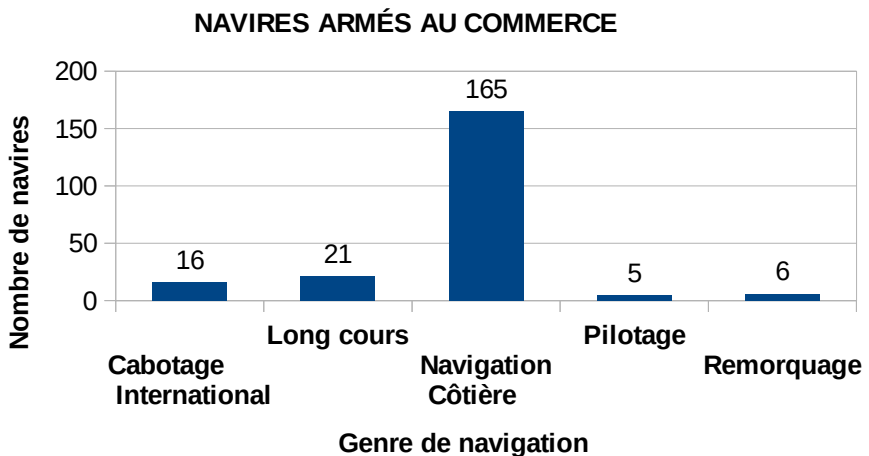


## 4- Le transport maritime

### Les navires de commerce et les marins



411 marins exercent une activité au commerce, ainsi que 12 marins qui ont une activité de pilotage et 11 marins de remorquage.



En 2019, le nombre de navires de commerce recensés est stable, soit 205 navires et rôles armés au moins un jour). 80 % sont en navigation côtière (inclut transport de passagers et inter-îles)

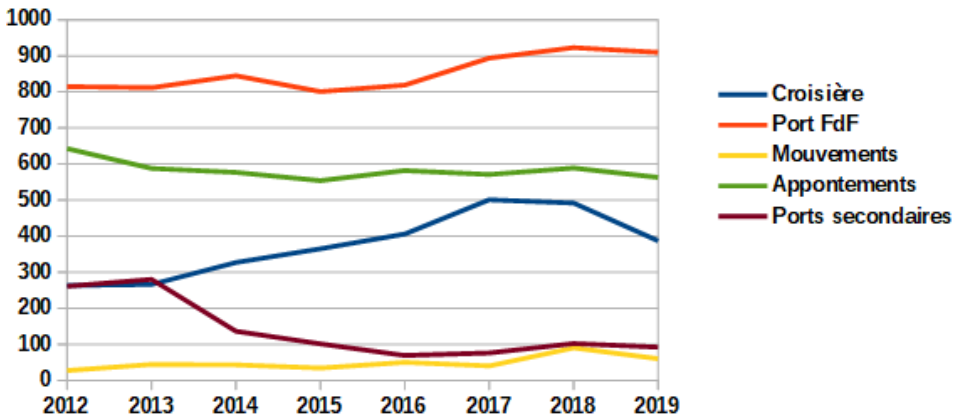
## L'activité portuaire

### Le pilotage maritime<sup>9</sup>

La station autonome de Pilotage en Martinique est un organisme privé qui assure une mission d'intérêt général. Elle est la seule habilitée à piloter les navires dans les zones de pilotage obligatoire de la Martinique.

Le service du pilotage est assuré, sauf alerte cyclonique, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les tarifs du pilotage sont fixés annuellement par le Préfet après avis de l'assemblée commerciale du pilotage. Le pilotage en Martinique est composé de 16 personnes dont 4 pilotes et 9 marins.

ÉVOLUTION NOMBRE D'OPÉRATION DE PILOTAGE  
2012 à 2019



9 - Station autonome de pilotage de la Martinique

## Le remorquage maritime

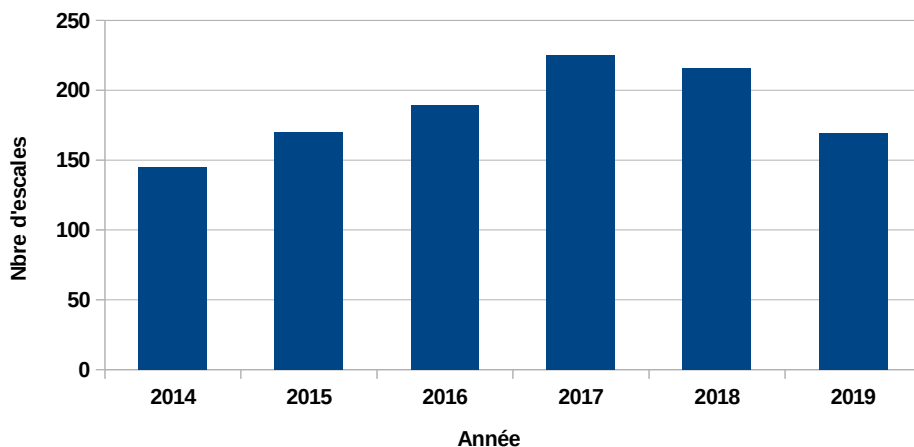
Il concerne le remorquage portuaire, côtier et hauturier, ainsi que l'assistance maritime aux navires en difficultés ou présentant un danger de pollution.

Cette activité vise à améliorer la sécurité des navires faisant escale dans le port de Fort-de-France, la sécurité des ouvrages portuaires et la prévention des catastrophes humaines et écologiques maritimes.

A l'échelle de la Martinique, la SOMARA, société privée agréée par le Grand Port assure ce service avec 6 navires et 32 marins.

## La croisière en Martinique<sup>10</sup>

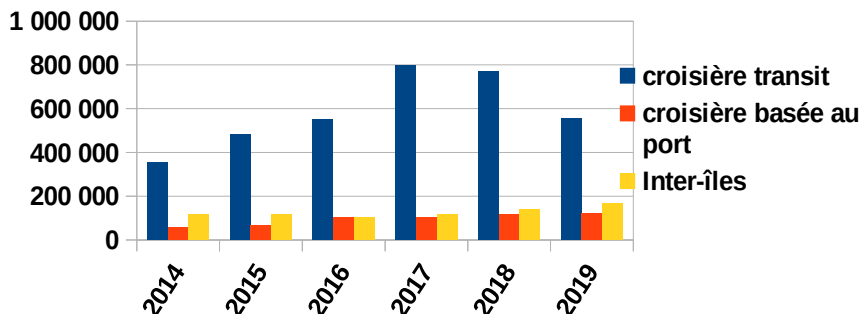
### ÉVOLUTION DU TRAFI DE CROISIÈRE EN NOMBRE D'ESCALES



Après deux années exceptionnelles en termes de nombre d'escales pour la croisière due à un report des escales vers la Martinique suite au cyclone IRMA, l'activité croisière est en net recul et retrouve un niveau normal en 2019, avec une baisse du nombre de passagers de -24 %.

<sup>10</sup> - Grand Port Maritime de la Martinique

## NOMBRE DE PASSAGERS

Le transport de passagers <sup>11</sup>

Six compagnies opèrent des lignes de transport de passagers depuis/vers la Martinique :

Intra-île

- **La société « Vedettes tropicales »** exploite, par délégation de service public 8 navires pour une capacité de totale de 944 passagers. La fréquentation a augmenté de plus de 25 % entre 2017 et 2019.

Fréquentation 2019 : 529 243 passagers annuels réparties sur 4 lignes :

- Ligne 1 : Bourg des Trois-Ilets (79 814 passagers)
- Ligne 2 : Pointe du Bout (190 505 passagers)
- Ligne 3 : Anse Mitan / Anse à l'Ane (223 931 passagers)
- Ligne 4 : Case-Pilote (34 993 passagers)

Inter-îles

Le nombre de passagers inter-iles est en forte progression (+22%) principalement sur l'express des îles et Jeans.

- **L'Express des îles et sa filiale Jeans** assurent la desserte passagers des petites antilles avec 12 escales (La Guadeloupe (Pointe-à-Pitre), Marie-Galante (Grand-Bourg et Saint-Louis), Les Saintes (Terre de Haut), La Dominique

<sup>11</sup> Source 2019 Martinique Transports, selon rapport délégataire

(Roseau), La Martinique (Fort-de-France et Saint-Pierre), Sainte-Lucie (Castries). En Journées Découvertes Montserrat (Plymouth), Antigua (Saint-John), St-Kitts (Basse-Terre) et Saint-Vincent (Kingstown).

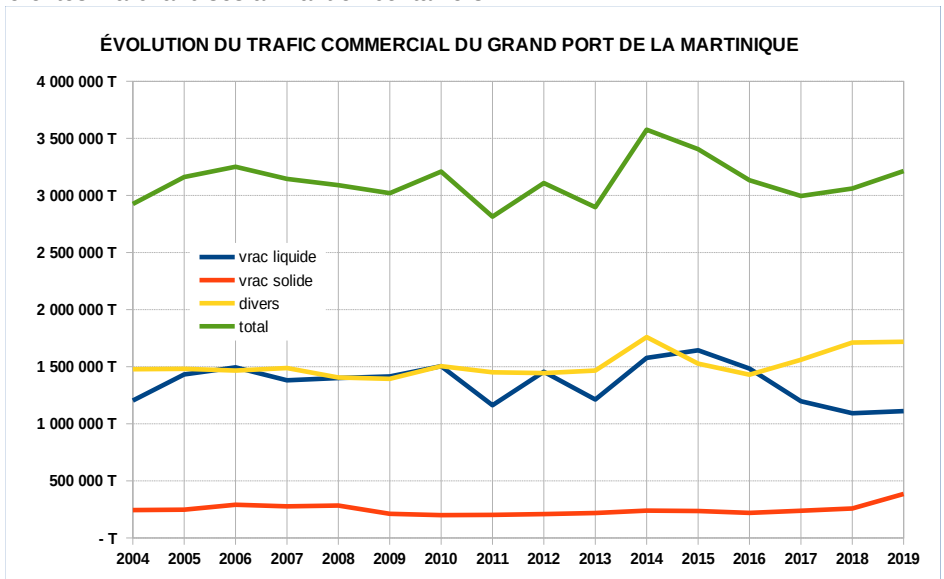
Sa flotte récente se compose de trois catamarans : 2 catamarans entrés en service fin 2011 et un catamaran qui a été totalement rénové en décembre 2018.

- **West Indies** effectue deux rotations quotidiennes entre le Marin et Sainte-Lucie (Castries) avec un navire pouvant embarquer 12 passagers et transporter 1 tonne de fret.
- **Transport Express Caraïbe (TEC)** dessert Castries (Sainte Lucie) à partir du Marin avec un navire (le Capo Rosso).
- **Bleu et Or** opère un navire entre le Marin et Rodney Bay (Sainte-Lucie).
- **Valferry** a débuté son activité fin juillet 2019 entre la Martinique, la Guadeloupe et Marie-Galante.

### L'activité de charge

Le tableau et le diagramme ci-dessous présentent l'évolution du trafic commercial du Grand Port Maritime de la Martinique entre 2004 et 2019.

Le vrac liquide représente le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés (acheminés à la SARA), le vrac solide représente les céréales, le clinker, l'engrais ainsi que d'autres solides pouvant être stockés en vrac, et le divers représente essentiellement les différentes marchandises arrivant en containers.



## 5 - Les chantiers de construction et réparation navales

L'activité de construction navale en Martinique est de dimension artisanale (construction de petits navires de pêche, de plaisance, de transport touristique ou de tradition). En 2020, l'île compte **6 entreprises de construction de navires**. Ce sont de petites entreprises travaillant essentiellement le polyester renforcé au verre textile (ou PRVT).

Plusieurs entreprises sont actives dans le secteur de la maintenance navale. Il s'agit essentiellement d'entreprises proposant des services aux petits bateaux de pêche ou de plaisance.

Il existe trois centres pour le secteur de la maintenance navale : le bassin de radoub, le centre de carénage de Fort-de-France, et le centre de carénage du Marin.

### **Le bassin de radoub<sup>12</sup>**

Construit sous le second empire à l'usage de la marine impériale, le bassin de radoub a été mis en exploitation pour la première fois en 1869.

Le bassin de radoub est un chantier naval dont l'exploitation est actuellement concédée à ENA (Entreprise Nouvelle Antillaise). Une quinzaine d'entreprises artisanales de réparation mettent à disposition leur savoir-faire en matière de génie civil, menuiserie, traitement des ponts, réparation électrique, sablage, lavage haute pression, traitement de la coque, réparations des canots de sauvetage, usinage, réparations mécaniques, peinture, travaux de conduits, avitaillement, métallurgie, opérations sous marines, soudure, etc.

### **Le centre de carénage, de réparation et de stockage de navires de Fort-de-France<sup>13</sup>**

Située dans le port de Fort-de-France au niveau du quai des Tourelles, la zone de carénage est exploitée par la société Carenantilles. Elle dispose d'une capacité de 140 places. L'équipement comprend notamment un portique d'une capacité de 35 tonnes et un *fork-lift* de 12 tonnes.

Outre l'entretien et la réparation de navires, le centre propose un service de stockage sur remorque (environ 115 bateaux) et sur *rack*, et l'avitaillement en carburant.

---

12 - Economie bleue en Martinique – ACTeon, Creoccean, SCE, DM Martinique

13 - Carenantilles

### **Le centre de carénage, de réparation et de stockage de navires du Marin<sup>14</sup>**

Le site d'une capacité de 220 places est exploité par la société Carenantilles. Il est équipé de deux portiques élévateurs d'une capacité respectivement de 80 tonnes et 440 tonnes, de bers roulants, d'un chariot de rangement de monocoque et d'un chariot catamaran, d'un bio-épurateur des eaux de carénage et de fixations anti-cycloniques.



*Centre de carénage du Marin (Carenantilles)*

Le site propose les services de réparations suivantes : mécanique, peinture, soudure, sablage, antifouling, voilerie, menuiserie, accastillage, électronique, gréement, stratification.

## ***6 - La plaisance professionnelle***

### **Les navires de plaisance professionnelle et les marins**

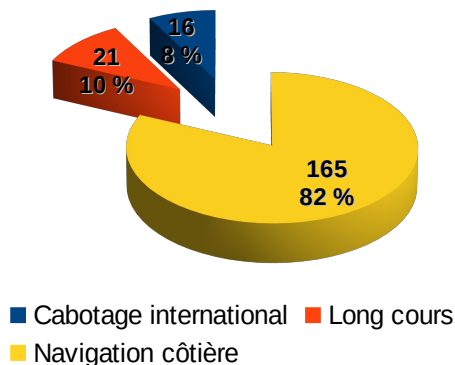
En 2019, le nombre de navires est stable, soit 202 navires de plaisance professionnelle, dont une très grande majorité reste en navigation côtière.

Cela correspond aux voiliers disponibles à la location pour les croisières, notamment à destination des Grenadines au départ du port du Marin, ainsi que les sorties en mer à la journée.

---

<sup>14</sup> Carenantilles

## 202 NAVIRES ARMÉS EN PLAISANCE PROFESSIONNELLE Année 2019



422 marins en plaisance professionnelle sont recensés, dont 372 en navigation côtière.

## Les activités de la plaisance professionnelles

### Les sorties en mer à la journée

La hausse de la fréquentation touristique génère une demande pour des produits du type sortie en mer à la journée. Une centaine d'entreprises proposent ce type de prestation, pour un emploi total de 200 marins professionnels (100 Emplois Temps Plein).

Le niveau d'investissement observé dans ce secteur d'activité atteste de son dynamisme économique. Ainsi, en 2019, 28 navires à utilisation commerciales (NUC) ont été mis en service.

La flottille des navires d'excursion touristique continue à augmenter à un rythme significatif (288 unités au 1<sup>er</sup> janvier 2020, + 9,7 %).

### L'observation des cétacés

Une offre touristique d'observation des cétacés (dauphins et baleines) appelée *whalewatching* s'est développée en Martinique au cours des quinze dernières années. AGOA recense 46 opérateurs en 2019.





*Observation des cétacés*

### **Le pescatourisme**

Le pescatourisme consiste à embarquer des touristes à bord de navires de pêche dans le cadre d'excursion visant à faire découvrir l'activité de pêche et le milieu marin.

En 2019, on compte 47 navires autorisés par la Direction de la mer à pratiquer cette activité.

### **La location de bateaux de plaisance (avec ou sans équipage)<sup>15</sup>**

13 entreprises proposent ainsi des bateaux à la location coque nue ou armés d'un équipage (un chef de bord, parfois une hôtesse ou un cuisinier).



Une étude MYA de mars 2016 réalisée auprès de 120 sociétés sur l'économie du nautisme en Martinique conclue à un impact économique d'environ 63 M€ :

- 71 % du poids économique repose sur des entreprises avec un chiffre d'affaires allant de moins de 100 000 € à 500 000 €.
- 1/3 du chiffre d'affaires globale est porté par des entreprises réalisant un CA de moins de 100 000€.
- Environ 260 sociétés dans le nautisme, dont 95 % ont < 10 employés ; 76 % ont <5 employés et 45 % sont en unipersonnel.

Environ 900 emplois (82 % des employés sont en CDI) :

- Seulement 3 % ont < 25 ans et 56 % ont entre 26 et 40 ans.
- 36 % des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans.

Le Marin concentre plus de 50% des entreprises de la filière nautique, suivi de Fort de France avec 14 % des entreprises, des Trois-Ilets avec 7% des entreprises et du François avec 6% des entreprises.

La location de bateaux de plaisance représente en 2019 environ 19 millions d'euros de chiffre d'affaires et 180 emplois directs.

### **Les aides publiques (défiscalisation)**

Au titre du Code Général des Impôts, les contribuables et entreprises qui réalisent des investissements productifs en Martinique peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts. Ce dispositif permet notamment aux entreprises proposant des navires de plaisance à la location d'agrandir ou de renouveler leur flotte à des coûts réduits.

En 2019, la Direction de la Mer a traité 9 demandes d'agrément portant sur l'acquisition de 10 navires de plaisance exploités en location avec ou sans équipage, et un navire de remorquage, pour un investissement total de 6,73 millions d'euros.

# LES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN MER



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

# 1 - La baignade

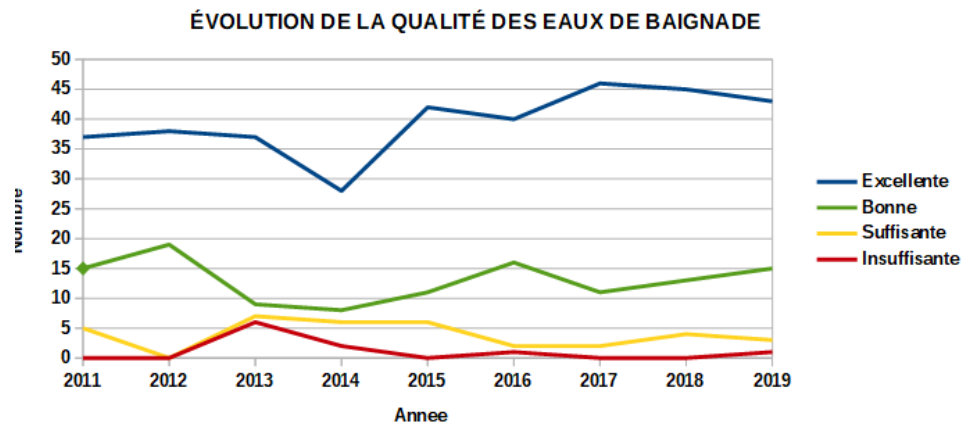
## Les plages de Martinique

120 plages d'un linéaire total de 50 km sont recensées en Martinique. Certaines sont interdites à la baignade (nord atlantique), d'autres autorisées mais à ses risques et périls. Il existe des lieux aménagés à usage de baignade qui font l'objet de dispositions particulières destinées à assurer la sécurité des baigneurs.



## La qualité des eaux de baignade

L'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'État (Agence Régionale de la Santé).



En 2019, la Martinique compte 69 % d'eaux de baignade d'excellente qualité.

## Les sentiers sous marins

Il existe trois sentiers sous-marin en Martinique localisés aux îlets du François et aux Anses d'Arlets (site de Lakay (bourg) et Cap Salomon). Le sentier sous-marin balise un itinéraire permettant de découvrir les fonds marins en se déplaçant à la surface de l'eau avec un équipement léger (palmes, masque et tuba). Les sentiers sont équipés de bouées informatives qui guident le visiteur dans sa découverte des fonds marins. Sur chacune de ces bouées figurent des informations sur les milieux et les organismes vivants rencontrés sous l'eau.

## 2 - La plaisance

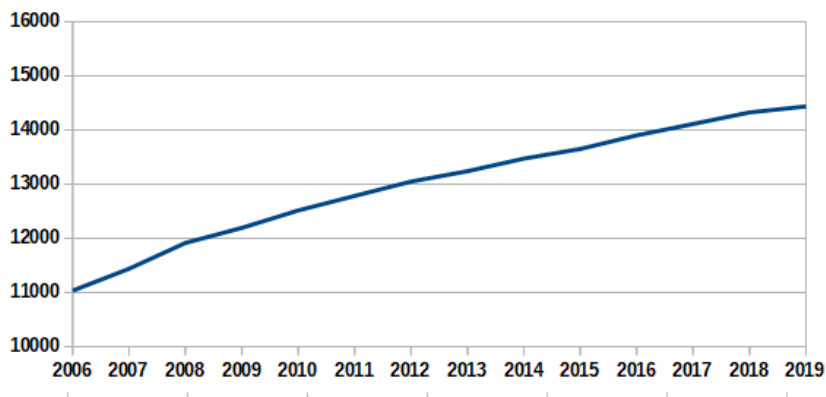
### La flotte de plaisance

La flotte de plaisance martiniquaise s'élève en 2019 à 13 257 navires immatriculés, dont 1 713 voiliers, 11 422 bateaux à moteurs et 122 divers\*. On compte 162 nouvelles immatriculations en 2019 (27 voiliers, 131 navires à moteurs et 4 divers).

\* autres modes de propulsion, dont énergie humaine kayaks, avirons de mer.

## ÉVOLUTION FLOTTE DE PLAISANCE

ANNÉES 2005 - 2019



### Les titres de conduite des navires à moteur

En 2019, la Direction de la Mer a organisé 76 sessions d'examen au permis de conduire les navires de plaisance à moteur, soit un total de 909 candidats, et un taux de réussite de 82,45 %. En Martinique, 15 bateaux-écoles sont agréés.

### Les entrées et sorties des plaisanciers

La plaisance contribue à l'attractivité touristique de la Martinique. On estime qu'elle capte environ 10 % du marché caribéen<sup>16</sup>. L'île accueille une moyenne de 40 000 plaisanciers annuels, répartis sur 15 000 bateaux environ<sup>17</sup>.

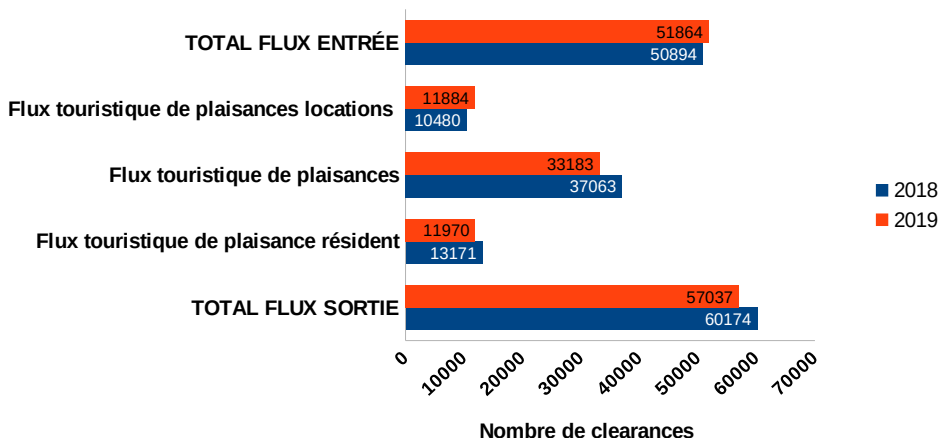
Il est à noter que le nombre de clearances ne correspond pas au nombre de touristes plaisanciers ayant fait escale en Martinique. En effet, la clearance n'est pas obligatoire en droit français, les plaisanciers peuvent donc tout à fait entrer et sortir, naviguer dans nos eaux sans avoir établi de clearance<sup>18</sup>.

16 - ACTeon, Creoccean, SCE, DM Martinique

17 - Économie bleue en Martinique IEDOM 2018

18 - Douanes, nombre de clearances (dans l'ensemble des pays de la Caraïbe, les plaisanciers sont tenus de déclarer leur arrivée et leur sortie dans les ports concernés en remplissant un document « clearance »)

## FLUX TOURISTIQUES DE PLAISANCE



## Les ports de plaisance et zones de mouillage

La capacité d'accueil de la Martinique s'établit à un peu plus de 2300 places en 2019. Les principaux ports de plaisance sont le port du Marin, le port de l'Etang Z'abricot, Port Cohé à Fort de France, la marina de la Pointe du Bout (Trois Ilets), le Robert, la marina du François, Rivière-Pilote.

### Le port de plaisance du Marin

Créée en 1986, c'est aujourd'hui le port le plus grand de la Caraïbe Sud (970 postes à quai et 140 postes sur bouées pour des navires de 6 à 60 mètres et 4,8 de tirant d'eau). L'exploitation du port de plaisance a été concédée par la commune du Marin, à la Société Antillaise Exploitation Ports Plaisance (SAEPP).

Labellisé « Pavillon Bleu » depuis 2006, le port du Marin a reçu le Trophée de l'Escale en 2012, et a été élu en décembre 2013 « destination portuaire d'excellence Odyssea – patrimoine phare des Caraïbes ». Au salon nautique de Paris en décembre 2017, le port du Marin a reçu une distinction nationale par la FFPP en étant élu 2e port de plaisance 5 anneaux de France pour sa qualité de services, d'équipements, d'accueil et de gestion environnementale.



### **Le port de plaisance de l'Etang Z'Abricots (Fort-de-France)**

La marina de l'Etang Z'Abricots a été créée en novembre 2014 sous l'impulsion de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM). Il peut accueillir des bateaux jusqu'à 25m d'envergure. Le site dispose d'une capacité de 340 anneaux, ainsi que de 150 places à terre et d'une cale de mise à l'eau.

### **La marina de la Pointe du Bout, aux Trois-îlets**

La marina de la pointe du bout est exploitée depuis janvier 2017 en régie autonome par la commune des Trois Îlets. Elle possède une capacité de 117 places à quai et peut accueillir des navires jusqu'à 19 mètres de long, 6 mètres de large et 2,5 mètres de tirant d'eau.

### **La marina Jennifer Évasion du Robert**

Cette marina dispose d'une capacité de 150 places à terre (dont 30 couvertes pour les bateaux à moteur) et 50 places à quai. Elle peut accueillir des navires d'une longueur de 40 pieds et 1,50 m de tirant d'eau.

### **La marina du François**

La marina du François dispose d'une capacité de 40 places à quai et environ 140 places à sec. Son exploitation a été confiée à la société franciscaine de développement portuaire (FDP).

### **Zone de mouillage**

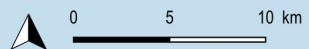
La ZMEL des Anses-d'Arlet (161 mouillages) est entrée en fonctionnement en juillet 2020. D'autres projets, au Marin et à Saint-Pierre, sont en cours.



## Ports de Plaisance, Marinas Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL)

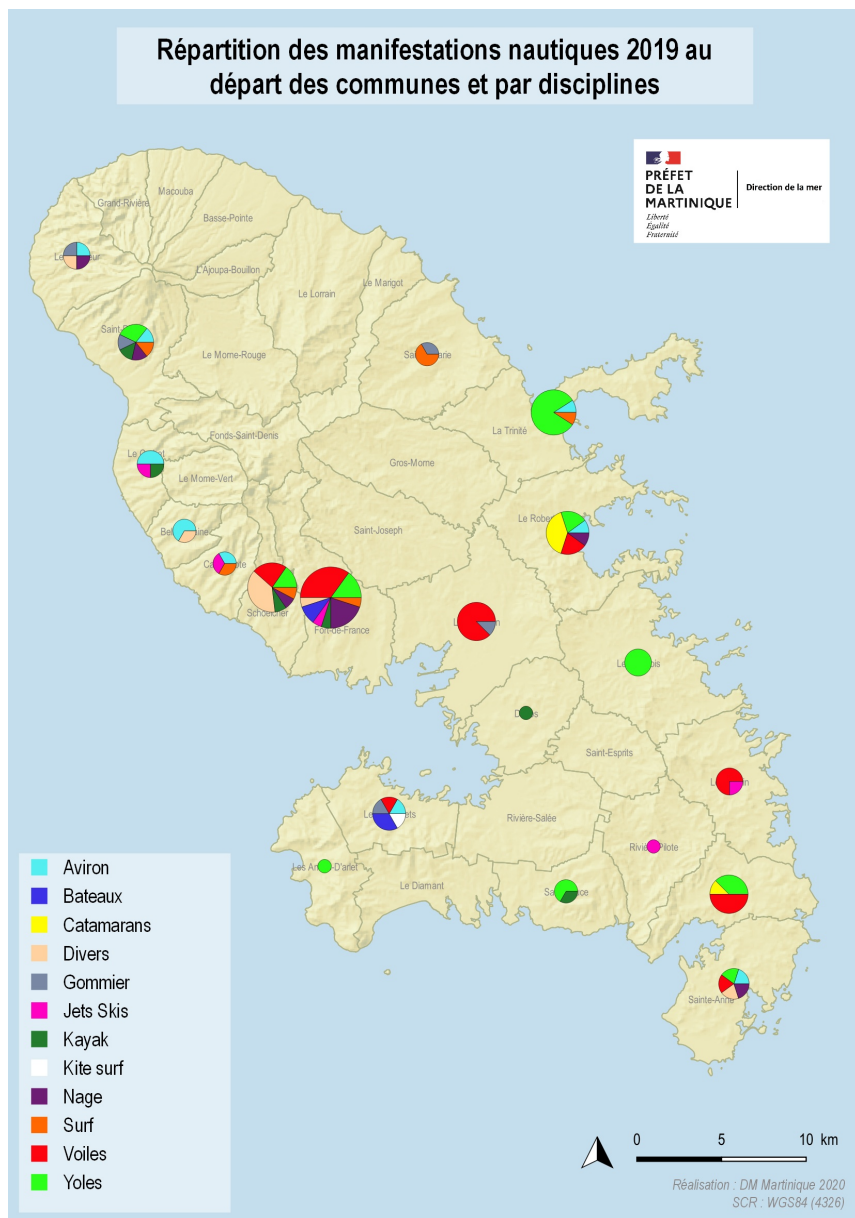


- ◆ Marinas
- Ports de Plaisance
- ZMEL



### 3 - Les manifestations nautiques

En 2019, 150 manifestations nautiques ont été instruites par la Direction de la Mer. Le nombre de manifestations nautiques reste stable par rapport aux années précédentes.



## Les grandes manifestations nautiques en Martinique

### Le Tour des Yoles Rondes

Le Tour des Yoles 2019 s'est tenu du 27 juillet au 4 août et a fêté ses 35 ans.

Vainqueur 2019 : **Brasserie Lorraine / SARA (Diane Rémy)**



### La MARTINIQUE CATA RAID - Championnat du Monde des Raids Formule 18

La 7ème édition s'est déroulée du 26 Janvier au 01 Février 2020. 37 équipages ce sont affrontés sur le tour de l'île pendant une semaine sur 5 étapes de 20 à 30 milles.

Franck Cammas et Matthieu Vandame sont champions du Monde des raids F18 2020.



### La semaine nautique de Schoelcher

En 2020 la semaine nautique organisée par le centre nautique de Schoelcher, s'est tenue du 22 au 25 février et fêtait son 30ème anniversaire.

C'est la régates internationale de voile légère la plus importante des Caraïbes, elle a rassemblé plus de 150 compétiteurs dont une partie venant d'Europe, des Amériques et de l'ensemble des îles des Caraïbes sur les supports Dériveurs (Optimists, Lasers), Habitables (Surprise), Planche à voile (Bic 293 et Wind foil).



### MARTINIQUE BOAT SHOW

La première édition s'est déroulée du 16 au 19 Mai 2019 sur le Port de plaisance de l'Etang Z'Abriots.

Plus de 3 000 m2 d'exposition à terre, mis à disposition des constructeurs, chantiers, concessionnaires, accastilleurs, distributeurs, motoristes, loueurs de bateaux, kitesurf, plongée, kayakistes, motonautisme, excursionnistes, voile légère et traditionnelle, pécaturisme, pour présenter leurs produits, leurs nouveautés et leur savoir-faire.

## 4 - La pêche récréative<sup>19</sup>

La pêche de loisir en Martinique est réglementée par arrêté préfectoral n°R02-2019-04-08-004 du 8 avril 2019. La Direction de la Mer a élaboré un mémento pour les pêcheurs de loisir. Ce guide a été largement diffusé avec plus de 4500 exemplaires mis à disposition du grand public dans les magasins de distribution spécialisés, les accueils des communes littorales, office de tourisme. Mais également auprès des partenaires tels que les douanes, les clubs de plongées... Il est également diffusé via le site internet de la Direction de la Mer et les réseaux sociaux de la préfecture.

La pêche récréative est une activité très pratiquée en Martinique. Elle comprend la pêche à pied (pratiquée principalement à la canne depuis le rivage), la pêche pratiquée par les plaisanciers à bord un bateau, ainsi que la chasse sous-marine.

Selon une étude de la FAO (*Food and Agriculture Organisation*) des Nations-Unies menée en 2015, cette activité contribue au PIB de la Martinique à hauteur de 31 à 53 M€, soit entre 0,4 et 0,6 % du PIB, et génère entre 622 et 1 000 emplois indirects.

L'effort de pêche moyen des adeptes de la pêche récréative s'élève à :

- 55 sorties/an pour les pêcheurs à pied ;
- 42 sorties/an pour les pêcheurs plaisanciers à bord un bateau ;
- 57 sorties/an pour les chasseurs sous-marins.

Les volumes de capture annuels moyens s'établissent à :

- 48 kg/pêcheur pour les pratiquants de la pêche à pied ;
- 77 kg/pêcheur pour les pêcheurs plaisanciers à bord un bateau ;
- 56 kg/pêcheur pour les chasseurs sous-marins.

De manière générale, en pêche à pied, en pêche de plaisance ou en chasse sous-marine, les principales espèces capturées sont les carangues, barracudas, lutjanidés, crustacés & mollusques, capitaine, perroquets, les thazards et les poissons-lions.

Une étude sur la pêche récréative en Martinique<sup>20</sup>, portée par L'Asso Mer, a été réalisée en 2020. Elle comprend un état des lieux des pratiques de la pêche de loisir en Martinique à travers la réalisation de questionnaires sur le terrain et via le web qui a permis

19 - FAO / M. Bouaziz, 2016

20- Jouandet, M.P. Évaluation de l'impact de la pêche récréative sur les organismes marins en Martinique, 2020

d'améliorer la connaissance de l'impact de la pêche récréative sur la ressource du territoire. Il ressort de cette étude que la pêche est pratiquée de manière fréquente par les usagers, une fois par semaine et plus, entre 2 h à 4 h. Les poissons les plus fréquemment pêchés sont les pagres, les poissons-perroquets, les poissons-lions, les carangues, les thonidés et les dorades. Une majorité de pêcheur pêchent moins de 20 kg par an.

Les zones interdites à la pêche sont des lieux fréquentés par les pêcheurs. L'analyse des questionnaires indique en effet un manque de connaissance important en matière de réglementation et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur le milieu marin. Ce constat met en avant la nécessité d'élaborer des outils de communication et de sensibilisation de la population.

Une deuxième étude sur la pêche récréative, portée par l'Ifremer, est en cours. Dans la continuité des recherches précédentes, les résultats de cette étude, prévus courant juin 2021, permettront d'adapter des mesures de gestion pour une exploitation raisonnée des ressources.

## ***5 - Les sports et loisirs nautiques et subaquatiques***

### **Les activités, les établissements et les licenciés<sup>21</sup>**

Près de 200 établissements (associations, sociétés ou travailleurs indépendants), employant 300 éducateurs diplômés, proposent des activités nautiques et subaquatiques en Martinique. Environ les deux tiers des établissements sont situés dans l'Espace Sud.

#### **Les sports et activités nautiques**

Les sports nautiques comprennent la voile, le kayak, le surf, le stand-up paddle, l'aviron, le ski nautique, le kite-surf ou encore le monotautisme. 104 établissements sont recensés en Martinique, dont 31 % à statut associatif. 21 % du nombre total de licenciés sports de nature en Martinique, pratiquent l'activité voile, 4 % l'aviron, 3,5 % le kayak et 2 % le kitesurf.

#### **Les sports et activités subaquatiques<sup>22</sup>**

Les sports et activités subaquatiques comprennent la plongée sous-marine, et l'utilisation des palmes masque tuba. Les eaux martiniquaises abritent une flore et une faune marine très diversifiées qui font le bonheur des plongeurs sous-marins. Certains spots ont, acquis une renommée internationale (rocher du Diamant, épaves de la baie de Saint-Pierre, la Perle au Prêcheur, etc) et nombreux sont les passionnés de tous horizons à vouloir les visiter. La côte caraïbe est le lieu privilégié de la plongée sous-marine puisque 95 % des

---

21– DJSCS – 2017

22– DJSCS Martinique 2017 – Ligue de voile de Martinique 2019

établissements y proposent leur activité.

La Martinique possède 26 structures commerciales agréées et 14 clubs associatifs de plongée<sup>23</sup>. Il y a 1033 licenciés en Martinique pour l'activité plongée, soit 20 % du nombre total de licenciés sports de Nature en Martinique, ce qui souligne la forte attractivité de cette activité. 77 % d'entre eux pratiquent régulièrement et 66 % ont un niveau bon à expert.

On dénombre 140 000 plongée par an, 85 % des plongées réalisées par les touristes. Le chiffre d'affaires générés par les clubs de plongée est estimé entre 4,2 et 5,6 millions d'euros.

### **La voile**

En 2019 on totalise 1298 licenciés.

10 structures rassemblent des pratiquants de la voile mais seulement 8 ont délivrées des licences en 2018. La voile en 2018 compte 55 emplois en équivalents temps plein (43 permanents et 12 saisonniers).

### **Le kite-surf**

Le kitesurf est une discipline qui se pratique sur une dizaine de sites dont notamment à Pointe Faula (Vauclin), Anse Michel (Ste Anne) et Cap Est (François).

On recense 109 licenciés, dont 72 % sont des hommes, mais le nombre de pratiquants (pratique libre sans licence) est beaucoup plus élevé : environ 5000 pratiquants à l'année dont environ 300 résidents pratiquants de manière régulière.

Parmi les principaux atouts de la Martinique : les excellentes conditions de vent (alizés d'est) pendant 8 mois de l'année, les lagons offrant des plans d'eau peu agitée, et une température de l'eau entre 25 et 30 °C.

### **Le surf**

Les spots de surf en Martinique se situent principalement sur la côte nord atlantique, exposée aux houles d'est et de nord car non protégée par les récifs coralliens, contrairement à la côte atlantique sud. Le spot le plus connu et fréquenté est la vague de l'anse Bonneville (dite « Plage des surfers ») sur la presqu'île de la Caravelle. Anse Coulevre, à l'extrémité nord de la côte caraïbe, offre parfois lorsque les conditions sont favorables (houle de nord), les meilleures vagues de l'île.

# LES ZONAGES ET LA PLANIFICATION EN MER





## **1 - La Planification Maritime**

La planification maritime est un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de la mer et du littoral. La planification en mer permet, dans des zones où les enjeux environnementaux, touristiques, économiques, et in fine les risques de conflits d'usages, sont forts, de régler les zonages en mer. Il existe pour cela plusieurs outils :

### **La gestion du domaine public maritime (DPM)**

La gestion du domaine public maritime permet de réguler les occupations du fonds marin. Les autorisations d'occupations sont délivrées suite à une analyse territoriale de l'emplacement souhaité, prenant en compte les activités et l'environnement alentour.

### **Les plans de balisage**

Le maire possède le pouvoir de police administrative spéciale des baignades et activités nautiques pratiquées à partir du rivage par les engins de plage (matelas pneumatiques, bouées diverses, etc.) et les engins non immatriculés (planches à voile, planches aérotractées ou kitesurfs, etc.)<sup>24</sup>. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite du rivage.

Le maire a la possibilité de proposer un plan de balisage pour sa commune, qui a pour objet de régler la circulation, le mouillage des navires et des engins de plage, de mettre en place des zones réservées d'une part à la baignade et d'autre part aux activités nautiques sur la bande littorale.

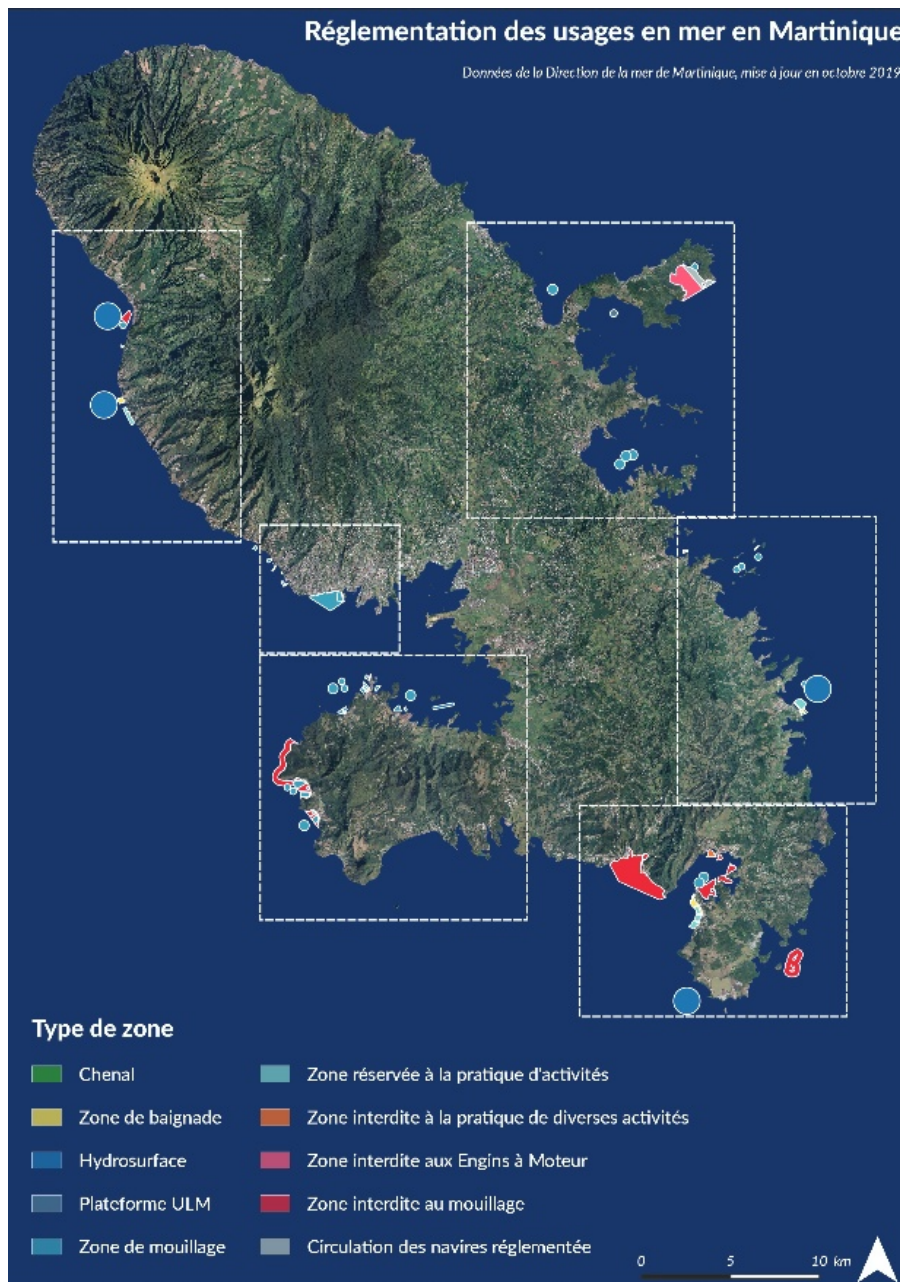
Le plan de balisage est validé par le préfet maritime, suite à l'avis de la commission nautique locale. Les arrêtés préfectoraux portant plan de balisage sont disponibles sur le site internet de la DM.

---

24 - Article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales

## Réglementation des usages en mer en Martinique

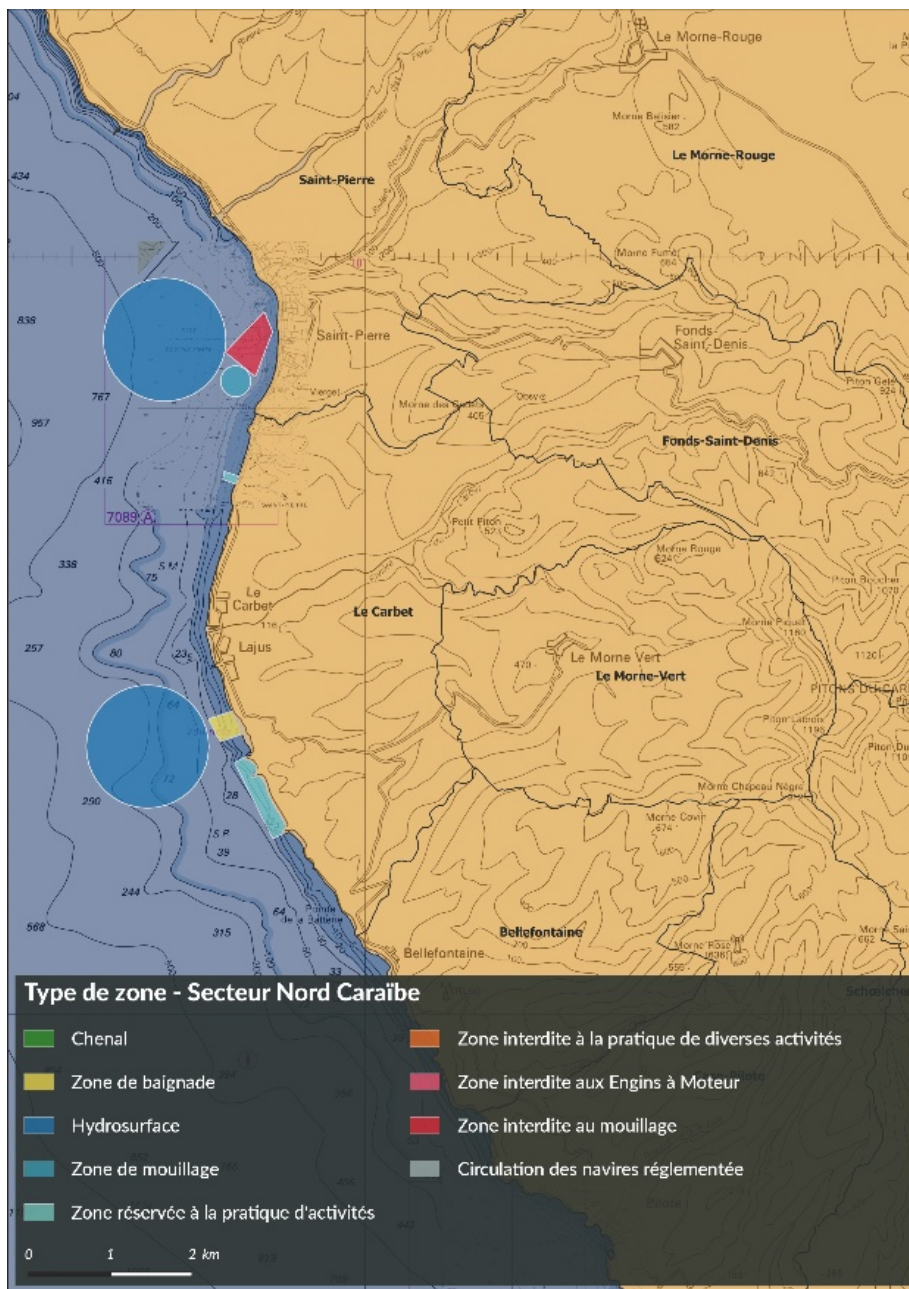
Données de la Direction de la mer de Martinique, mise à jour en octobre 2019



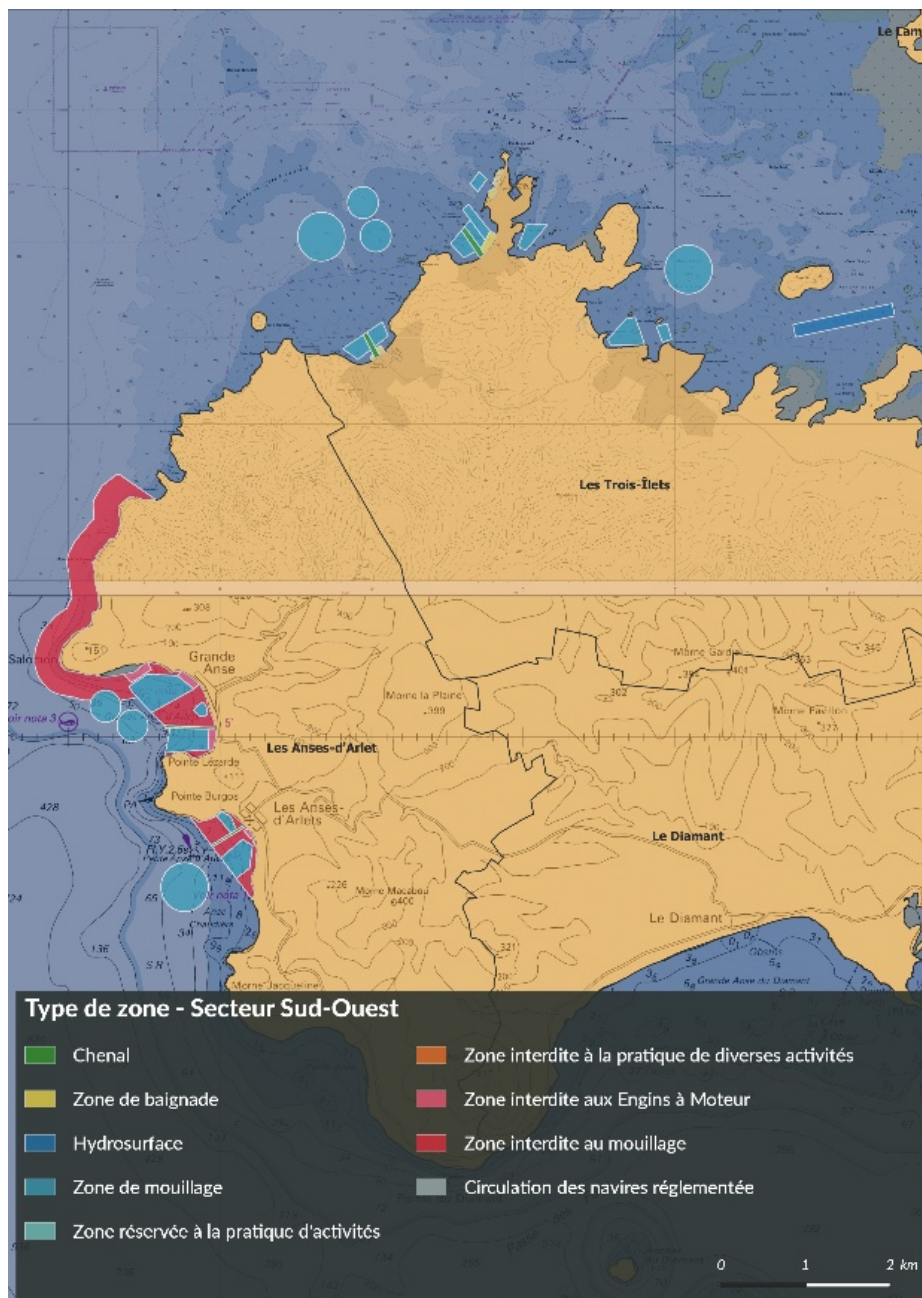
### Type de zone

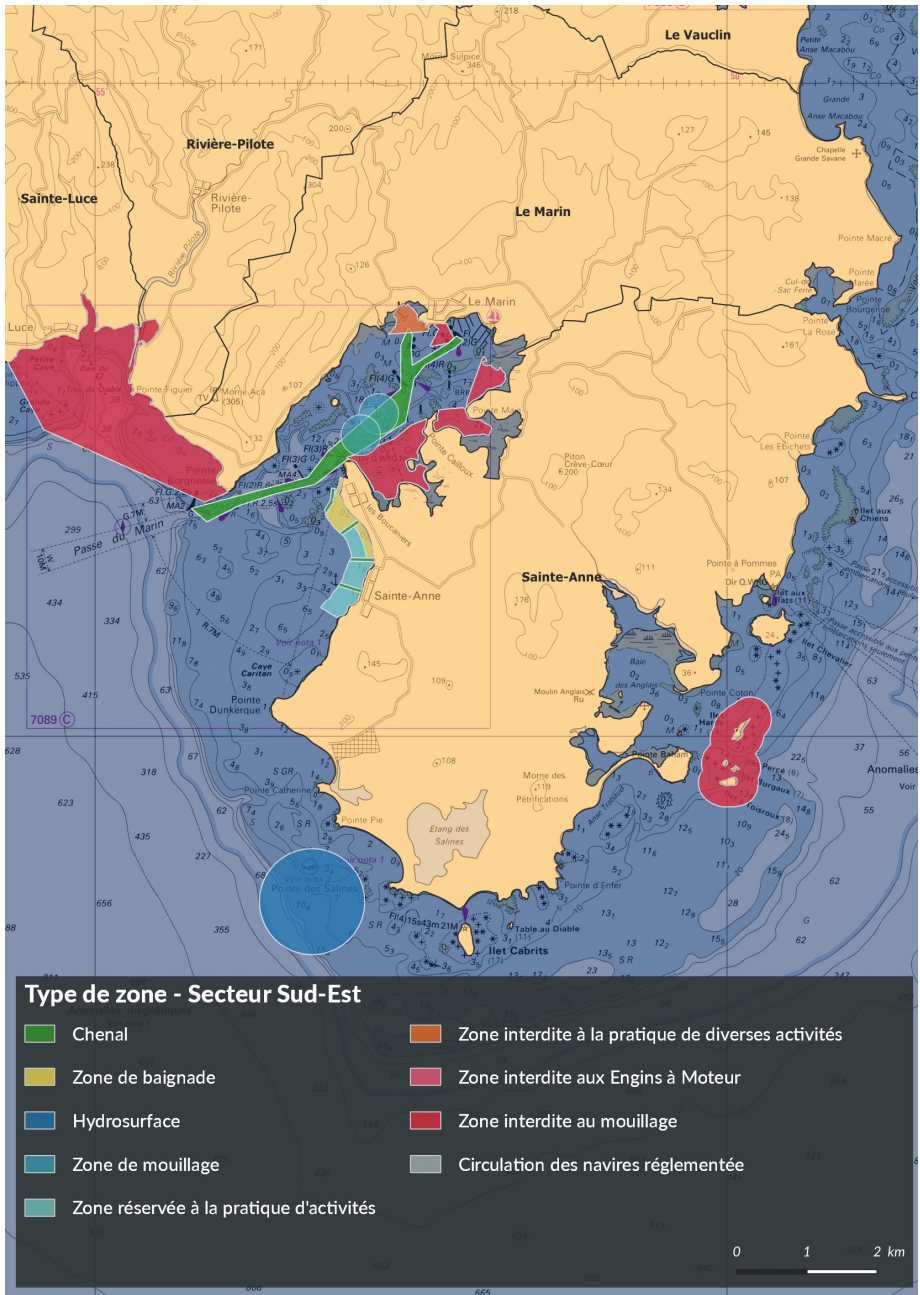
- Chenal
- Zone de baignade
- Hydrosurface
- Plateforme ULM
- Zone de mouillage
- Zone réservée à la pratique d'activités
- Zone interdite à la pratique de diverses activités
- Zone interdite aux Engins à Moteur
- Zone interdite au mouillage
- Circulation des navires réglementée

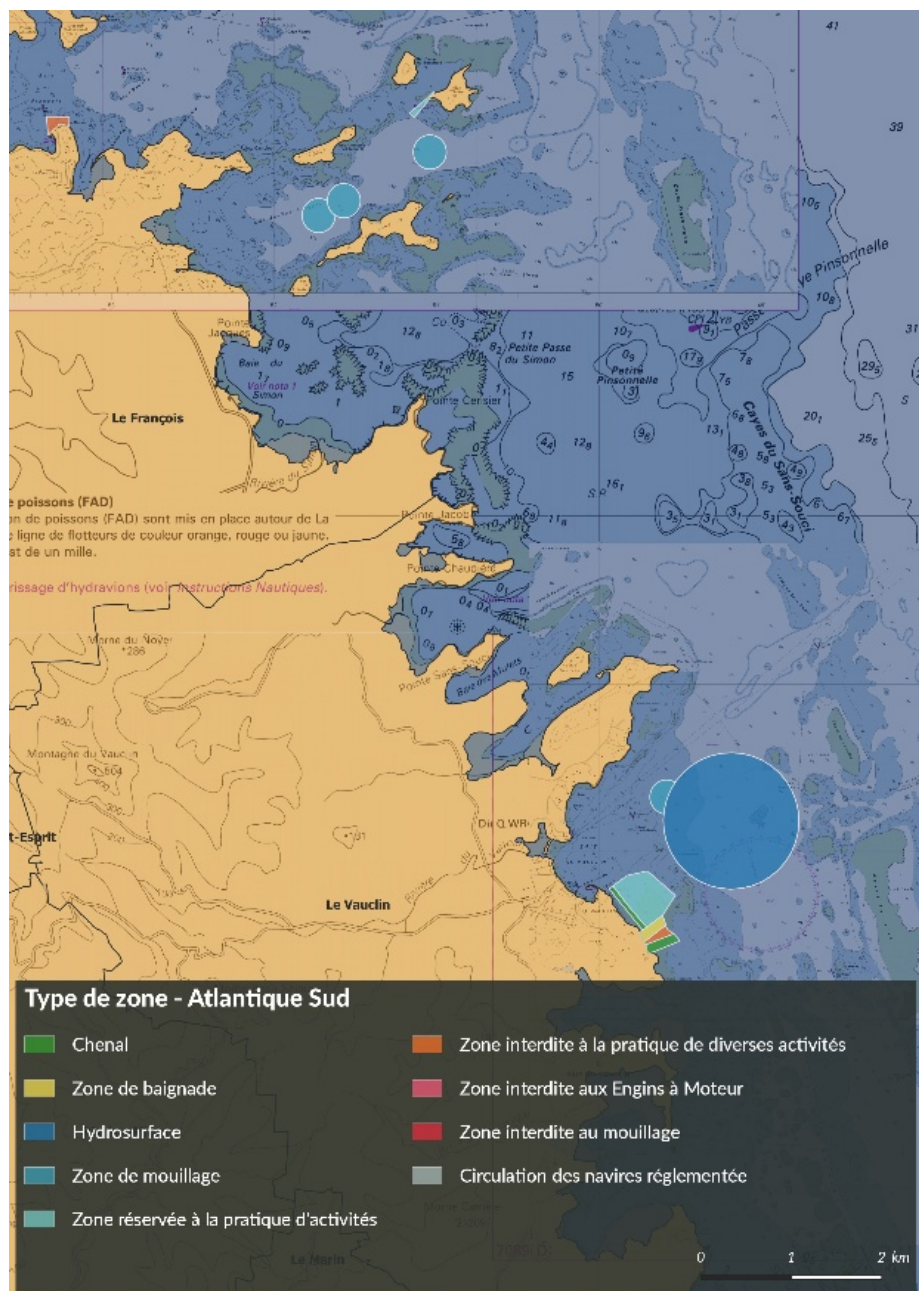


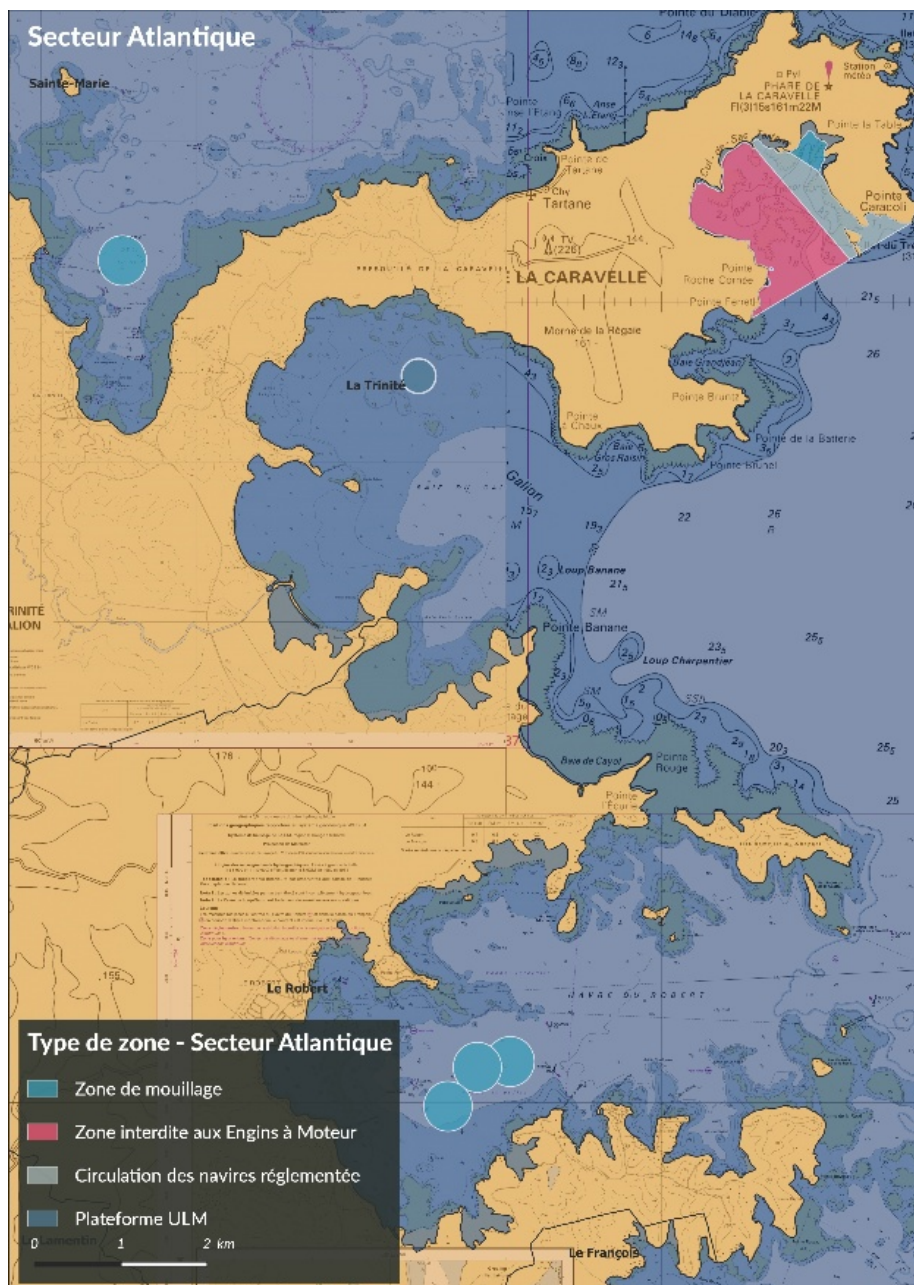














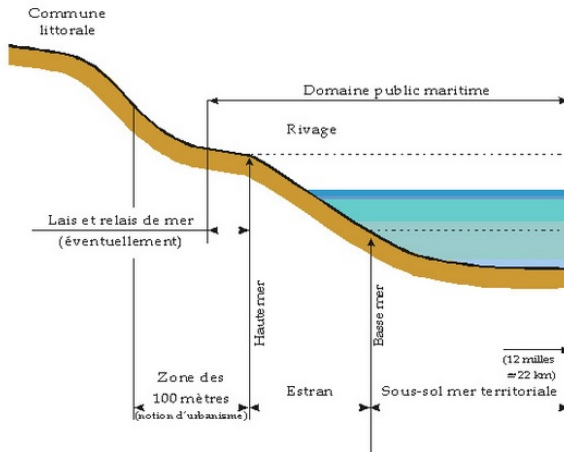
## 2 - Le Domaine Public Maritime

Le domaine public maritime (DPM) comprend :

- le domaine public maritime naturel<sup>25</sup>

Il est en Martinique constitué du sol et sous sol de la mer situé entre le haut de la zone des 50 pas géométriques bordant le littoral, au 12 milles marins en mer.

### Domaine public maritime, rivage, lais et relais,...



- Le domaine public maritime artificiel<sup>26</sup>

Il est constitué des ports et des dépendances à l'intérieur des périmètres portuaires, ainsi que des ouvrages liés à la sécurité et la facilité de la navigation maritime (phares, etc.).

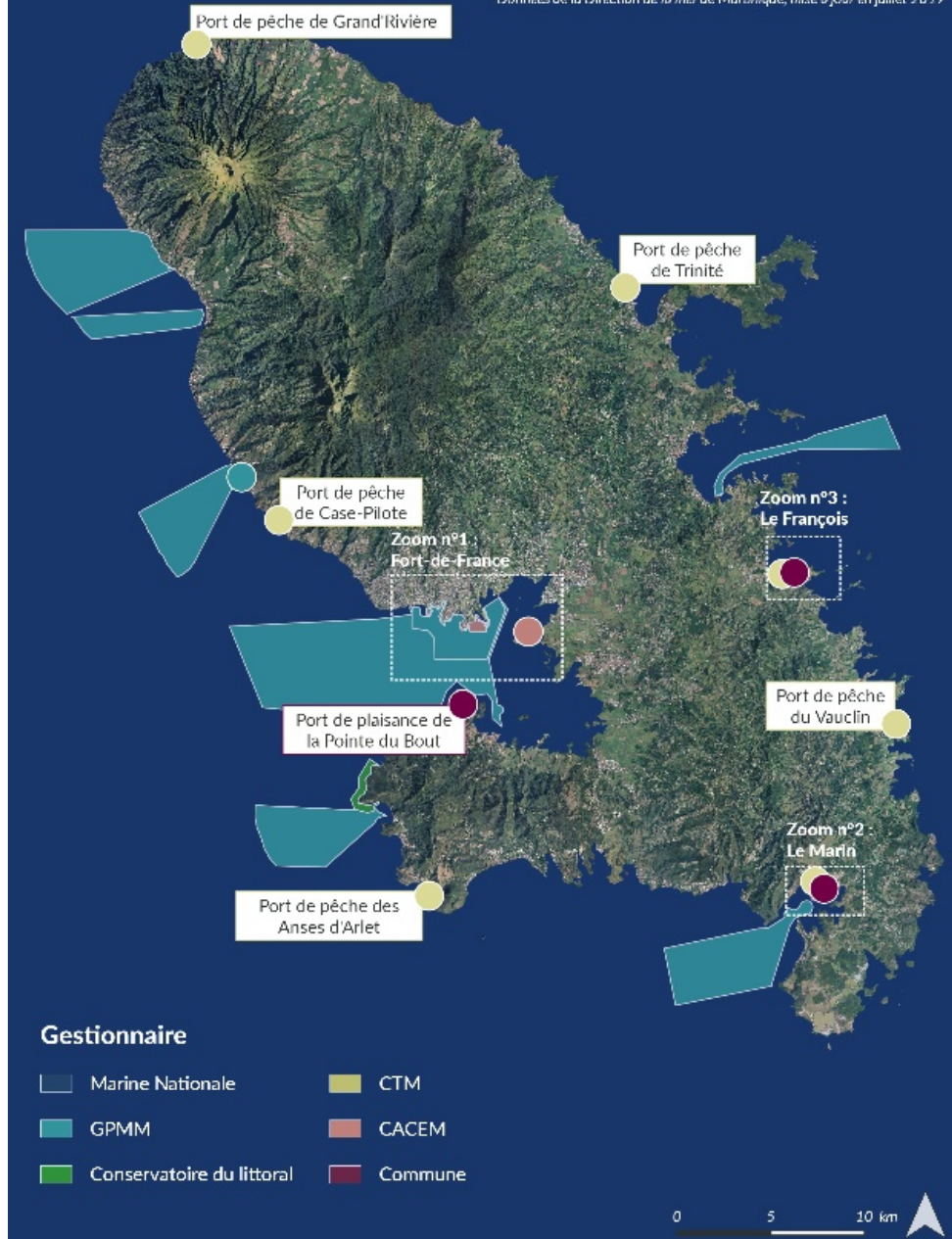
Toute occupation du DPM (concession aquacole, corps morts, zone de mouillage, émissaire en mer, câble sous-marin, etc) de quelque nature que ce soit est soumise à autorisation expressément délivrée par les services compétents de l'État (DM ou DEAL en Martinique) ou bien par les communes ou groupement de communes pour lesquelles l'État aura transféré ses compétences en matières de délivrance des autorisations temporaires d'occupation du DPM (commune du Marin par exemple). Les autorisations délivrées sont soit des autorisations d'occupations temporaires (AOT) jusqu'à 10 ans, soit des concessions d'utilisation (COT) pour les durées allant jusqu'à 30 ans.

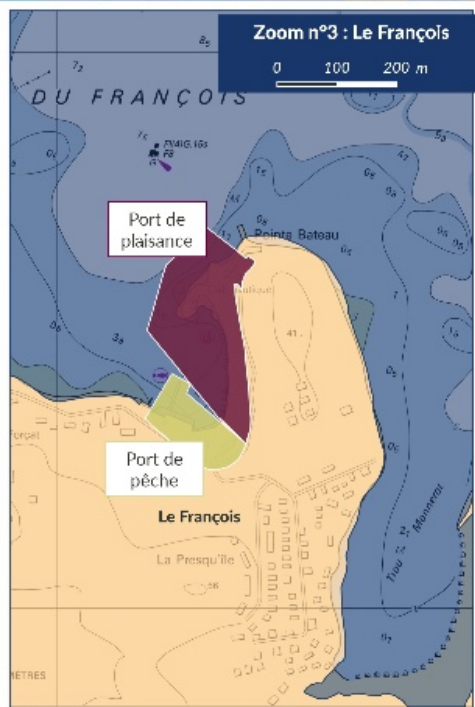
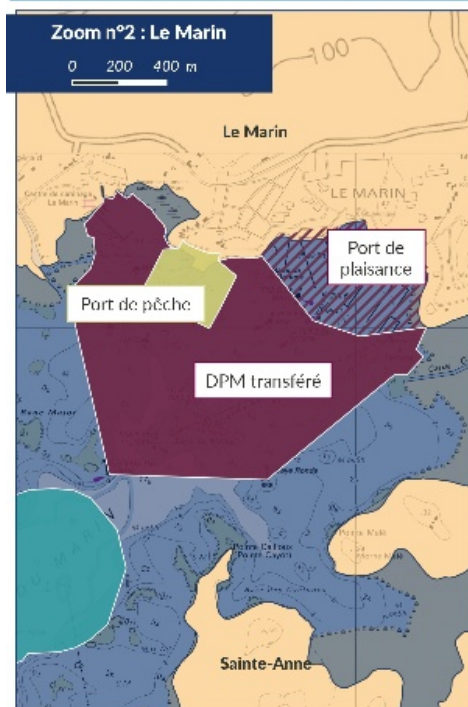
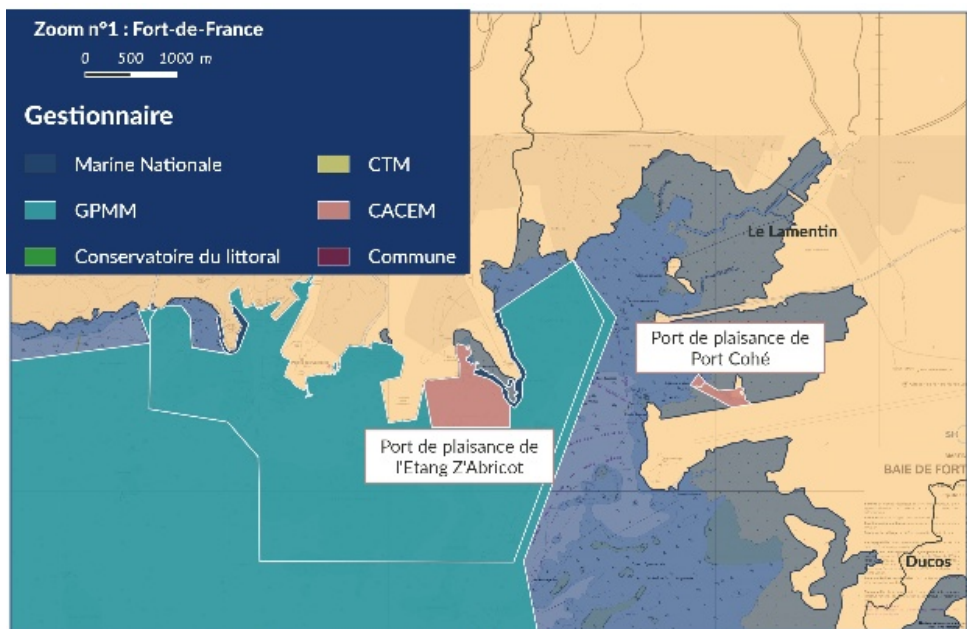
25 - Article L 2111-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

26 - Article L 2111-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

## Les gestionnaires du Domaine Public Maritime mouillé de Martinique (autre que l'Etat)

Données de la Direction de la mer de Martinique, mise à jour en juillet 2019





Bilan de la DM en ce qui concerne la gestion du DPM :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Instruction AOT	55	65	56
Instruction COT	2	0	0
Épaves et navires abandonnés répertoriés	21	14	31
Épaves et navires abandonnés résolus	9	7	32

### Stratégie du DPM

Le préfet de la Martinique a signé la stratégie de gestion du domaine public maritime naturel en Martinique, en juin 2019.

Cette stratégie a pour objectif de valoriser et de préserver le caractère naturel du DPM. Les actions portées par la stratégie reposent sur :

- une amélioration de la gestion du DPM par les services concernés,
- l'introduction d'un cadre pour réguler les usages et occupations notamment grâce à une meilleure planification spatiale sur le DPM,
- une prise en compte forte des aspects environnementaux dans l'instruction de demandes d'occupations du DPM,
- l'amélioration des actions de police et de surveillance.

### Les commissions nautiques

Les commissions nautiques, instituées par le décret n° 86-606 relatif aux commissions nautiques, permettent de consulter les navigateurs pour l'examen :

- Des projets de réalisation ou de transformation d'équipements civils intéressant la navigation maritime ;
- De toute affaire nécessitant la consultation des navigateurs maritimes ; les commissions nautiques peuvent notamment être consultées sur des questions

relatives à l'exploitation ou à la police des ports maritimes.

Selon le type de projet, une commission nautique est consultée :

- La grande commission nautique, pour des travaux d'extension de ports (grand port maritime, port territoriaux ou port communaux), pour des autorisations ou des concessions d'outillages publics, ou pour des travaux de signalisation maritime.
- La commission nautique locale pour toutes les autres affaires. Elle peut demander à ce qu'une affaire dont elle est saisie soit renvoyée devant la grande commission nautique.

Ci-dessous le bilan des commissions nautiques ayant eu lieu à la Martinique en 2018 et 2019 :

	Grande commission nautique	Commission nautique locale (CNL)
2017	Projet NEMO (énergies thermiques des mers)	- Hydrosurfaces baie de Fort de France - Plan de balisage des Trois Ilets - Balisage du chenal du Marin
2018	-	-Projet de modification du chenal secondaire du Marin - Modification des coordonnées de la bouée M en baie de Fort-de-France - Projet de révision du plan de balisage et de zones de mouillage sur la zone littorale des Trois-Ilets / modification de la bouée bâbord M - Projet d'installation d'un câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques plage de Madiana à Schoelcher - Création de six hydrosurfaces en mer dans la zone sud - Création de six hydrosurfaces en mer dans la zone nord Caraïbes - Installation de huit hydrosurfaces sur la côte Atlantique Modification du projet d'installation de six hydrosurfaces dans la zone Sud - Création d'une hydrobase pour ULM dans la baie du Galion (Spoutourne) - Projet d'aménagement du plan d'eau et de la création d'un nouveau Plan de balisage maritime de la commune de Saint-Pierre
2019	-	- Projets d'aménagement des plans d'eau de Spoutourne et de l'Autre bord sur la commune de Trinité
2020	-	- Modification du plan de balisage des Anses-d'Arlet - Renouvellement du sentier sous-marin au François - Projet de création de la ZMEL du Marin - Gestion des Trou à Cyclone du Marin - Projet d'installation de barrages pour la lutte contre les sargasses au Robert - Projet de modification du plan de Balisage de Sainte-Anne

### 3 - Le CMUBA

#### L'organisation du Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles

Le Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles (CMUBA) a été installé en mars 2016. Il est co-présidé par les deux Préfets de région Guadeloupe et Martinique, et est composé de 80 membres représentant :

- les 4 îles du bassin Antilles : Martinique, Guadeloupe, St-Barthélémy et St-Martin
- 6 collèges : les services de l'État et les établissements publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises, les organisations syndicales de salariés, les associations de protection de l'environnement ou des usagers de la mer, et des personnes qualifiées.

Le secrétariat du CMUBA est assuré conjointement par la direction de la mer (DM) de la Martinique et la DM de la Guadeloupe.

Le CMUBA peut ainsi être considéré comme le lieu privilégié d'échanges et de concertation sur tous les sujets ayant attrait à la mer et au littoral sur le bassin Antilles.

Les membres participent aux missions du CMUBA de plusieurs manières :

- En séance plénière (une fois par an) : les délibérations sont votées à chaque séance plénière afin de suivre et confirmer le travail effectué, valider des orientations stratégiques, donner des avis sur des projets spécifiques, décider du fonctionnement du CMUBA, etc.

La 3ème et 4ème plénière du CMUBA ont eu lieu respectivement en juin 2019 et janvier 2020.

- En commission Document Stratégique de Bassin - DSB (une à deux fois par an) : cette commission concerne les membres des collèges « Etat / établissements publics » et « collectivités territoriales », et a pour mission de piloter l'élaboration du DSB ;

Les commissions DSB ont eu lieu en mai 2018 et janvier 2019.



- En commission spécialisée ou séminaire (plusieurs fois par an) : des commissions spécialisées sont créés sur différents domaines afin de travailler concrètement sur la rédaction du DSB (validation de l'état des lieux, définition des enjeux, élaboration des axes stratégiques et des actions à mettre en œuvre, etc). La commission spécialisée « nautisme » a été créée en 2018 et s'est réunie pour la 2ème et 3ème fois en janvier 2019 et février 2020.

### **Le Document Stratégique du Bassin antilles (DSB)**

Le CMUBA est chargé d'élaborer le Document Stratégique du Bassin Antilles (DSB Antilles), et peut également être amené à rendre des avis sur les textes ou projets qui intéressent le bassin maritime.

Le DSB est la déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), puisqu'il précise et complète les orientations de la SNML au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres au bassin. Le DSB est donc le cadre de référence et l'outil pour la mise en œuvre de la politique maritime intégrée à l'échelle du bassin Antilles.

Concrètement, le DSB sera un document opposable aux documents de planification spatiale aujourd'hui existants (SMVM, SRDAM, mesures du SDAGE en mer, etc) ainsi qu'aux travaux, ouvrages ou aménagements en mer.

La procédure d'adoption du DSB a été lancée au 2ème semestre 2020

# LA SÉCURITÉ MARITIME



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer



## 1 - La sécurité des navires

### Le Centre de Sécurité des Navires Antilles-Guyane

Le Centre de sécurité des navires (CSN), qui dépend de la Direction de la Mer de la Martinique, est en charge de l'étude, de la mise en service et des visites périodiques des navires de commerce et de pêche sous pavillon français et délivre les titres de navigation des navires professionnels.

Le CSN réalise les audits "ISM" (gestion de la sécurité), "ISPS" (gestion de la sûreté) et "MLC 2006" (application de la convention internationale sur le travail maritime).

Le CSN réalise également des visites sur les navires étrangers (Port State Control) afin de vérifier la bonne application des conventions internationales sur les navires de plus de 500 UMS (jauge UMS : Universal Measurement System), mais également des codes caribéens sur les navires non conventionnés.

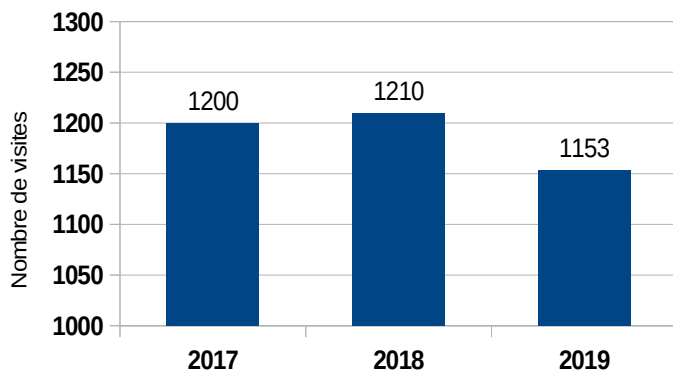
Le CSN exerce ses compétences dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, ainsi que dans les collectivités de St-Martin et de St-Barthélémy. Il est composé de onze agents localisés sur quatre sites.

La Direction de la Mer de la Martinique a représenté l'État français à l'occasion du 24<sup>e</sup> comité du Memorandum d'entente des Caraïbes qui était organisé entre le 18 et le 21 juin 2019 à Georgetown (Guyana)

### L'activité de contrôle au titre de l'état pavillon

En 2019, le CSN Antilles Guyane a effectué 1153 visites de sécurité au titre de l'état du pavillon (-4,7% par rapport à 2018) dont 890 visites périodiques, soit 14 % du nombre de visites périodiques réalisées par l'ensemble des CSN Français.

**VISITES DE SÉCURITÉ AU TITRE DE L'ÉTAT DU PAVILLON**



### L'activité de contrôle au titre de l'état du port (Port state control)

En 2019, le CSN AG a inspecté 40 navires étrangers en escale dans les sites de la zone Antilles Guyane, dont 4 ont conduit à la détention du navire (maintien à quai pour permettre la correction des défauts constatés à bord).

En 2019, 56 navires (-17,8%) ont été mis en service par le CSN Antilles-Guyane. Parmi ces nouvelles unités on compte 20 navires de pêche (yoles ou saintoises principalement), 28 navires à utilisation commerciale (dont 7 voiliers supérieurs à 12 mètres), 2 navires à passagers et 6 navires de charge.

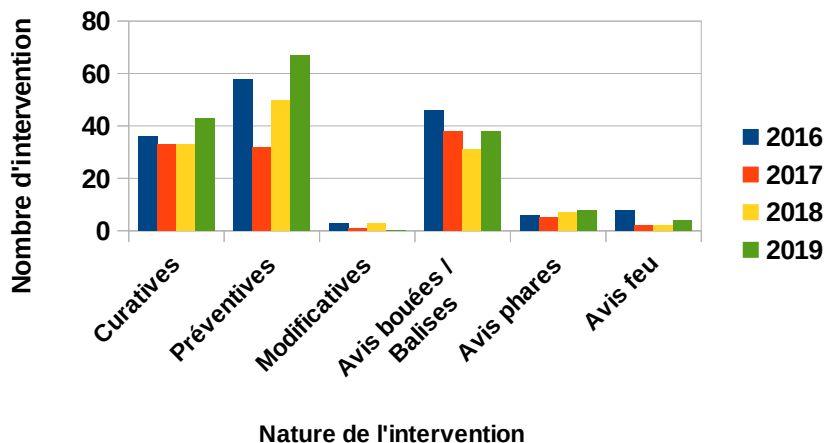
## 2 - Les établissements de signalisation maritime

Les Établissements de Signalisation Maritime (ESM) assurent la signalisation maritime via des dispositifs visuels, sonores ou radioélectriques. La signalisation maritime a pour but d'assurer la sécurité des navires et de faciliter leur mouvement en mer et ainsi réduire les risques d'accidents.

Le service des Phares et Balises de la Direction de la Mer assure la gestion et le maintien en condition opérationnelle de 118 ESM et de 5 aides à la navigation de complément en Martinique, soit 4 phares, dont 1 en mer, 18 feux dont 1 en mer, 8 balises dont 2 passives, et 93 bouées dont 8 passives.

Des interventions régulières sont nécessaires pour l'entretien des ESM.

### BILAN MAINTENANCE SIGNALISATION MARITIME



### 3 - L'Unité Littorale des Affaires Maritimes



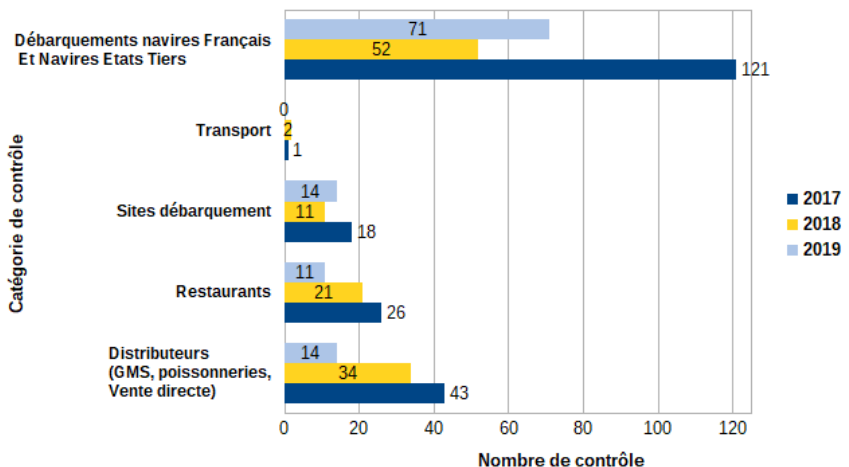
L'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM), qui dépend de la Direction de la Mer de la Martinique, exerce plusieurs missions de police.

#### Contrôle des pêches

Des contrôles sont réalisés à terre comme en mer sur l'ensemble de la filière. Ces contrôles concernent les activités légales et illégales (braconnage) et sont réalisées de jour comme de nuit. Plusieurs types de contrôles existent :

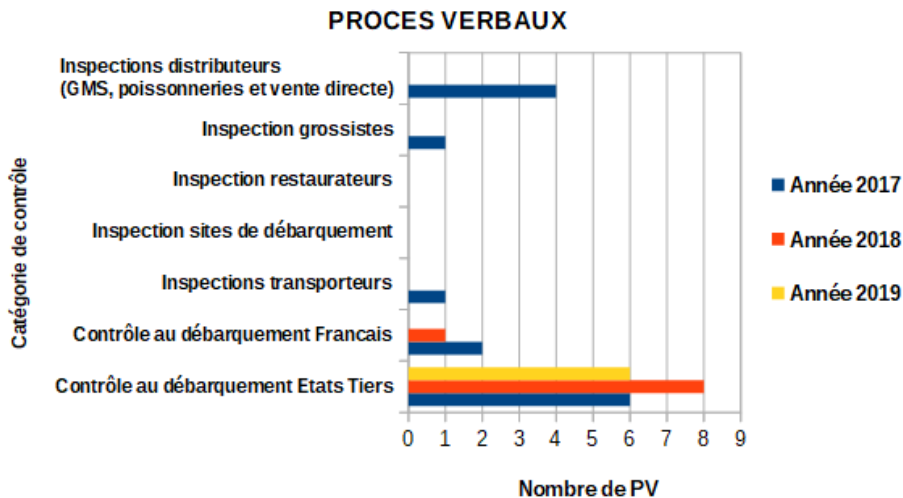
- Contrôles des pêcheurs professionnels
- Contrôle de la filière de commercialisation
- Contrôle sur du braconnage
- Contrôle de la pêche de plaisance

CONTROLES ET INSPECTIONS DE LA FILIERE PECHE



**Le plan régional de contrôle des pêches et d'environnement marin (PRCPÉM)**

En 2019, 127 journées de contrôle ont été conduites à partir de navires.



**Contrôle environnement marin :** en 2019, 18 contrôles ont été réalisés et 12 procès verbaux dressés (5 sur les habitats et 7 concernent les occupations illicites).

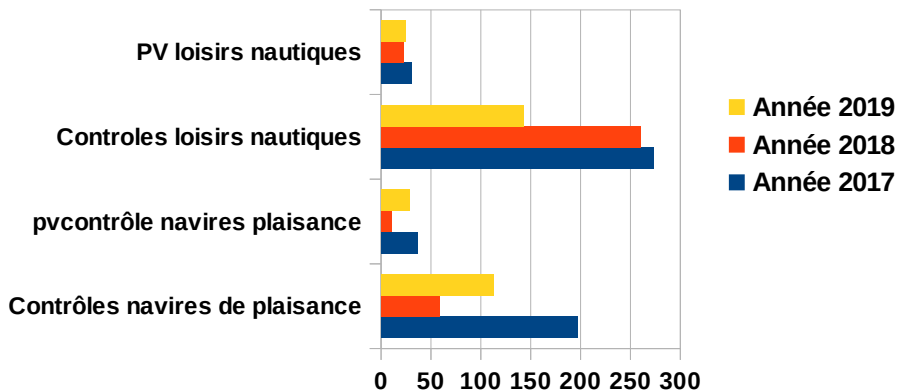
**Surveillance des activités maritimes**

L'ULAM et les autres administrations exercent également une surveillance des activités maritimes, via le contrôle du respect des règles de navigation (vitesse, respect des chenaux...), le contrôle de sécurité en mer (contrôle du matériel de sécurité obligatoire), du respect des conditions d'approbation du navire (nombre de personnes, puissance motrice installée, etc), ou encore la surveillance des activités nautiques (contribution au maintien de l'ordre public en mer notamment à l'occasion de manifestations nautiques comme le Tour des Yoles par exemple).

**En 2019, plusieurs missions ont été réalisées en inter-services :**

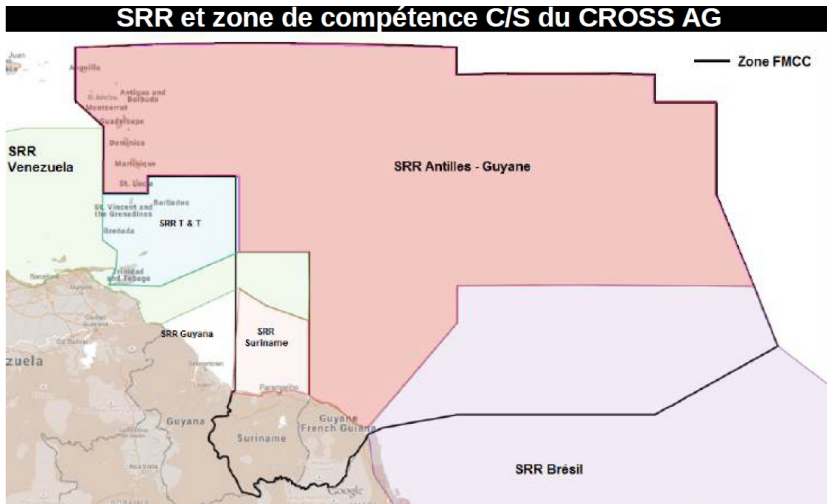
- Surveillance et relevage de casiers en zone chlordécone avec l'ex SMPE (Services Mixtes de Police de l'Environnement) aujourd'hui OFB (Office français de la biodiversité).
- Surveillance whale watching avec le Parc Naturel Marin de la Martinique.
- Relevage de casiers en zone chlordécone avec la marine nationale.
- Mission avec le sanctuaire Agoa.
- Mission de relevage de casiers à l'Îlet Ramiers avec la Brigade nautique de la gendarmerie du Marin.
- Mission avec la marine nationale dans le cadre de l'évaluation du plan chlordecone III.

**SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MARITIMES**  
**NAVIRES DE PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES**



#### ***4 – La surveillance et le sauvetage en mer<sup>27</sup>***

Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage aux Antilles et en Guyane (CROSS AG) a pour mission principale d'assurer la coordination des opérations de sauvetage des personnes et d'assistance en mer dans une zone incluant une partie des petites Antilles, les eaux de la Guyane et une vaste zone en Atlantique représentant au total 3 millions de km<sup>2</sup>.



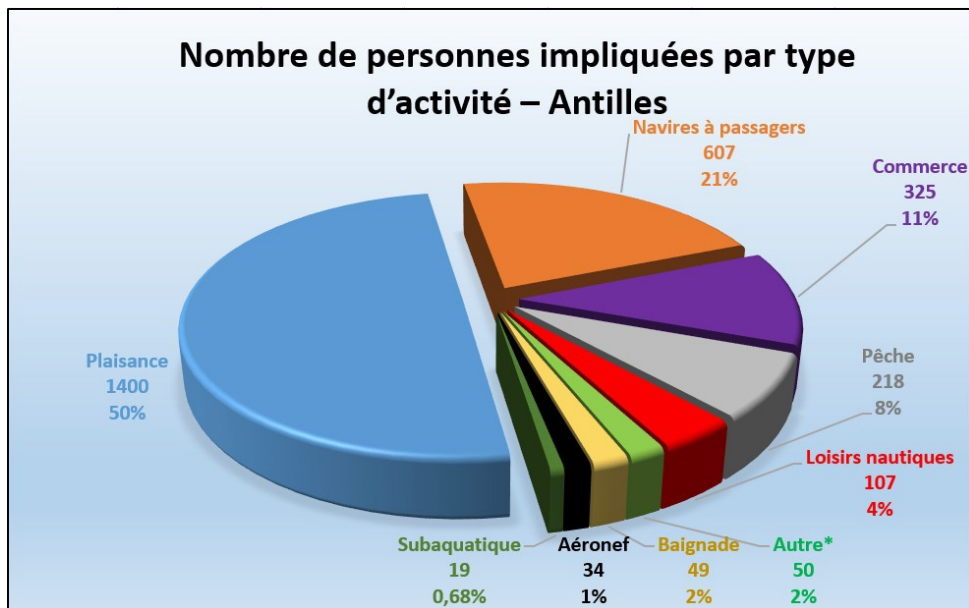
En complément de cette mission principale, le CROSS AG exerce :

- la surveillance de la navigation dans la même zone, avec une vigilance accrue dans les eaux sous juridiction française, permettant d'anticiper les situations à risque et de prévenir les impacts éventuels sur l'environnement ;
- la surveillance des pollutions maritimes sur la Zone économique exclusive (ZEE) française ;
- la surveillance du milieu marin sur la ZEE française.

Les nombres de personnes impliquées par type d'activité augmente de façon significative en 2019 : + 5 % plaisance, +102 % navire à passagers, + 235 % commerce, +5 % loisirs nautiques. Seule la pêche affiche un recul de 3 %.

L'activité de plaisance connaît une légère hausse du nombre de personnes impliquées et demeure l'activité prédominante en 2019. Concernant les navires à passagers l'augmentation importante du nombre de personnes impliquées est en grande partie liée à un incendie et une voie d'eau survenus sur des navettes à passagers de liaison inter-îles.

Pour les navires de commerce, des fausses alertes à bord de navires avec des équipages nombreux expliquent cette évolution conséquente.



Le nombre de personnes assistées, retrouvées ou secourues s'élève pour l'année 2019 à 1391.

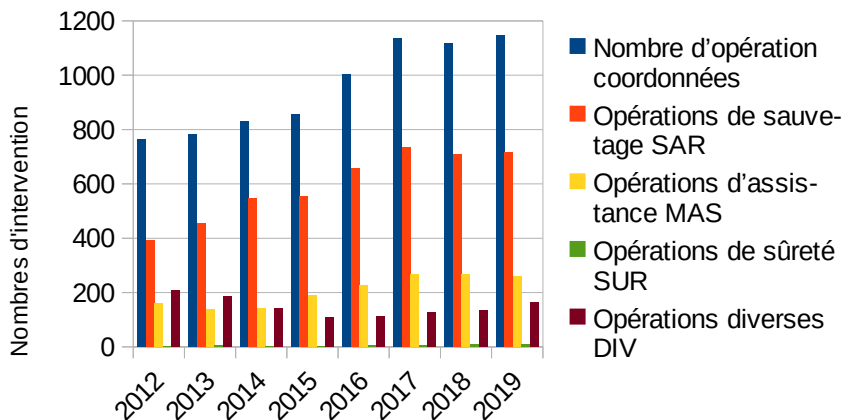
L'année 2019 est marquée par 36 personnes décédées au sein de la zone de compétence du CROSS AG.

Pour l'année 2019, les décès en mer sont une nouvelle fois principalement liés aux activités de plaisance et de baignade. La Guadeloupe est encore particulièrement touchée avec 6 accidents mortels de baignade sur les 7 recensés aux Antilles.

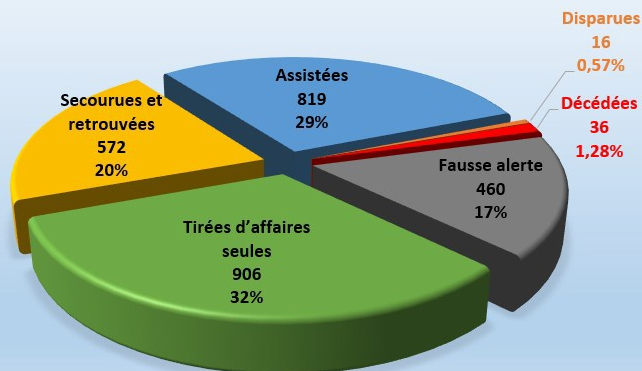
En ce qui concerne les activités professionnelles, 9 décès ou disparitions de pêcheurs étrangers sont à déplorer pour l'année 2019. L'opération de sauvetage du "Bourbon Rhode" représente quant à elle la totalité des disparitions et décès concernant les navires de commerce.

Les activités impliquant le plus grand nombre de malades et de blessés sont principalement la plaisance (54 %) avec 81 malades et blessés en 2019 contre 50 en 2018 et les navires de commerce ou à passagers (34 %) avec 51 blessés ou malades en 2019 contre 41 en 2018.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS PAR TYPE



### Résultat des opérations pour les personnes impliquées - Antilles





## **5 - La sécurité de la navigation<sup>28</sup>**

### **Les renseignements de sécurité maritime**

Le CROSS AG diffuse chaque jour depuis chacune de ses 9 stations VHF déportées aux Antilles quatre bulletins météorologiques en zone côtière, plus deux bulletins par son émetteur HF/MF (français et anglais) pour la zone large Antilles. Pour l'année 2019 ce sont donc 21 170 radiodiffusions qui ont été opérées.

Chaque émission est suivie de la diffusion des informations nautiques, c'est-à-dire des messages informant les navigateurs de toute situation susceptible de représenter un danger (objet à la dérive, feu éteint, bouée absente, etc).

Lorsque les conditions météorologiques se dégradent, des bulletins météo spéciaux (BMS) sont émis, en complément ou alternativement aux autres bulletins météorologiques.

L'année 2019 aura fait l'objet de nombreux BMS (70), dont 77 % uniquement pour la zone « large », et une très forte augmentation des vigilances (245, soit le double de l'année 2018), liées aux dépressions sur l'atlantique nord, qui ont généré des houles fortes et créé des situations dangereuses à la côte (mer forte et déferlantes), sur les Antilles.

À ces diffusions s'ajoutent des messages dits "Sécurité", d'information générale des navigateurs. Pour l'année 2019, ce sont 330 messages, qui ont été reçus et relayés auprès des usagers de la mer, sur l'ensemble de la zone Antilles-Guyane.

Le CROSS AG assure par ailleurs la diffusion des Avurnavs (avis urgents aux navigateurs) en Guyane, et est également en capacité, via les stations AIS de ses sites déportés, de faire apparaître un balisage virtuel.

## **6 – Service de santé des gens de mer<sup>29</sup>**

Le centre de santé des gens de Mer (CSGM) localisé dans les locaux de la Direction de la Mer comprend deux médecins et une infirmière. 1459 visites d'aptitude médicale ont été réalisées en 2019, et 8 visites de navires. Il est à noter la réalisation des actions de prévention et d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement.

11 sessions de formations médicales maritime de niveau 2 ont été réalisées avec un partenariat entre le SAMU de Coordination Médicale Maritime Antilles-Guyane (SCMMAG) et l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Trinité.

---

28 - CROSS AG

29 - SSGM

# LA FORMATION ET LA RECHERCHE



## 1 - La formation initiale

L'École de formation professionnelle maritime et aquacole (EFPMA) est le seul établissement qui forme les marins. L'EFPMA, association créée en 1959, propose les formations initiales suivantes :

- le baccalauréat professionnel (3 ans) « Conduite et gestion des entreprises maritimes » ;
- le baccalauréat professionnel (3 ans) « Électromécanicien marine » ;
- le certificat d'aptitudes professionnelles maritimes de matelot (CAP – 2 ans)



RESULTATS EFPMA 2019 / 2020		
Spécialités	Nombre d'inscrits	Candidats libres
CAPM MATELOT	8	0
BEPM CGEM	12	2
BEPM EMM	9	1
BAC PRO CGEM	12	0
BAC PRO EMM	6	

### Le Lycée professionnel Raymond Nérís (le Marin) :

Le lycée professionnel Raymond Nérís, situé au Marin, délivre les formations suivantes :

- le baccalauréat professionnel (3 ans) «Maintenance nautique» (24 élèves).
- le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP – 2ans) « Réparation et entretien des embarcations de plaisance » (12 élèves)

## 2 - La formation maritime continue

### Les formations continues proposées par l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)

Dans le cadre de la formation continue, l'EFPMA forme également un grand nombre de formations aux marins tout au long de leur carrière. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'EFPMA a délivré les titres de formation suivants :

TITRES DE FORMATION délivrés en 2019		
	Nbre de réussites	Nbre d'élèves
CACPP + module régional (1)	11	11
CACPP + module régional (2)	11	11
CACPP + module régional (3)	14	14
Certificat de matelot Pont (1)	18	18
Certificat de matelot Pont (2)	34	35
Brevet de mécanicien 250 kw	33	33
Brevet de capitaine	11	18
Module Pêche	18	18
Brevet de capitaine 200	13	16
Brevet de mécanicien 750 kw	6	9
Pré qualification à l'entre au module voile	8	8
Module voile CPT 200	14	15
certificat de matelo pont	13	15

**Formations STCW (Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille ) en 2019 répartition par tranche d'âge et par sexe**

Formations	Moins de 25 ans		entre 26 et 50 ans		Plus de 51 ans		Effectif Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Recyclage CGO	3	1	31	5	4		44
CRO	1		12		5		18
Recyclage CRO			13		3		16
CGO			4		4		8
Recyclage Méd I	2		17	4	2		25
Recyclage Méd II	3	1	32	4	7		47
Médical I			3		4		7
MEDICAL II	1		13		7		21
Recyclage CFBS	4		56	9	1		70
Sécurité du personnel des navires de pêche de - 12 m (CFBS pêche)			4		7		11
Revalidation cap 200			4				4
CFBS + MED 1	1		9	4	5		19
TIS pour le R CFBS	1		6		4		11
Recyclage CQUALI	1		8		4		13
Recyclage CAEERS	1		9		4		14
Module pêche			12				12

### La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE permet à des marins d'obtenir des titres de formation professionnelle maritime sur la base de leur expérience, qu'ils font valoir lors d'un entretien avec un jury présidé par un représentant de l'Inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM).

Pour 2019 un dossier a été déposé mais était non recevable.

Pas de dossier de déposer pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020

## 3 - L'enseignement supérieur et la recherche

### L'enseignement supérieur

Un panel de formations en lien avec la mer et le littoral sont proposées par l'Université des Antilles (UA) :

- Master en économie spécialité « gestion et évaluation des collectivités et des administrations (gestion des collectivités territoriales / gestion et expertises des milieux littoraux / gestion et évaluation des institutions sanitaires et sociales) ;

- Master professionnel mention droit privé – Spécialité «droit des activités maritimes et portuaires » ;
- DUT « Gestion logistique et transports » ;
- Master en Écologie « Écosystèmes tropicaux naturels et exploités » ;
- Doctorat « Physiologie et biologie des organismes – populations - interactions » ;
- Diplômes d'ingénieur en « Génie de l'environnement » ou « Génie des systèmes énergétiques ».

## La recherche

L'activité d'études et recherche sur le milieu marin et le littoral inclut des missions variées, et concerne des acteurs aux compétences diverses.

Les acteurs de la recherche publique conduisent des programmes et projets de recherche sur :

- le développement durable des filières de la pêche et de l'aquaculture (Ifremer),
- les dynamiques d'évolution du trait de côte (BRGM),
- la dynamique littorale des plages et des mangroves (UMR 228 Université des Antilles / IRD).

Ils contribuent à l'acquisition de connaissances sur les ressources marines et le littoral, et à évaluer les impacts des activités naturelles et anthropiques sur le milieu marin et le littoral.

Les bureaux d'étude privés participent à l'acquisition de connaissances, fournissent de l'ingénierie et interviennent dans la gestion durable de la mer et du littoral. Trois bureaux d'études sont implantés en Martinique.

L'Observatoire du milieu marin Martiniquais (OMMM), association, assure un suivi des connaissances sur l'état du milieu marin et les pressions associées.

# L'ENVIRONNEMENT MARIN



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

## 1 - La qualité des eaux marines<sup>30</sup>

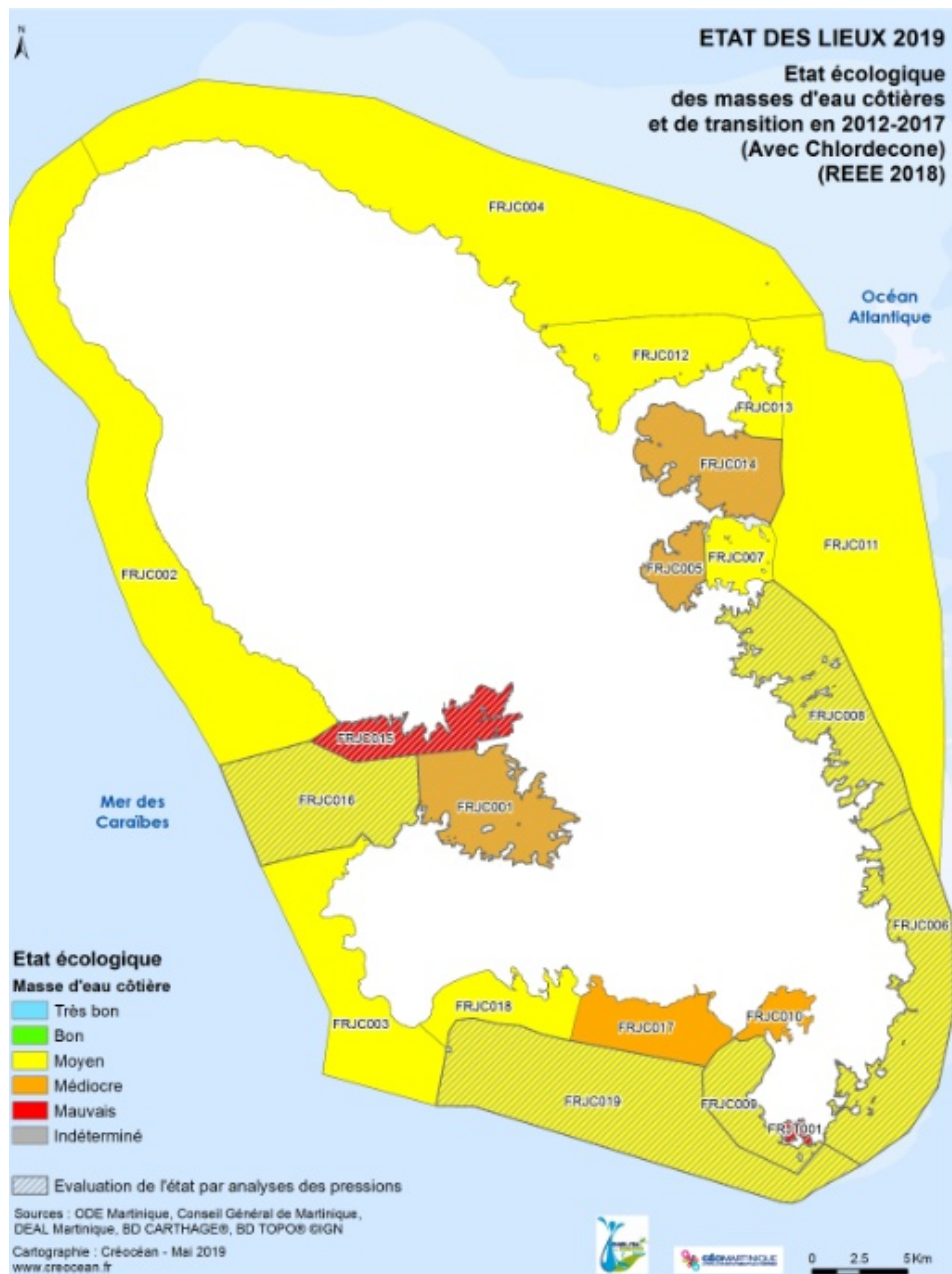
La directive cadre sur l'eau (DCE), dont l'objet est « d'établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition (estuaires), des eaux côtières et des eaux souterraines », s'applique pleinement sur le territoire de la Martinique.

La DCE est mise en oeuvre au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui définit les orientations fondamentales, les objectifs et les actions prioritaires pour une gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques de la Martinique.

Le SDAGE s'applique sur 3 masses d'eau : les eaux surfaciques, les eaux souterraines, et les eaux côtières. Le bon état écologique des eaux côtières est évalué à partir de critères :

- Ecologique : le phytoplancton, le suivi des communautés coralliennes, les paramètres physico-chimiques, et le suivi des herbiers
- Chimiques : les échantillonneurs passifs (mesure des polluants spécifiques), et l'analyse des huîtres de palétuviers.
- Les techniques ne sont pas encore toutes au point et ne permettent d'établir qu'un état écologique partiel, à partir d'un réseau de 19 stations de suivis réparties sur l'ensemble du littoral de la Martinique.
- Il n'y a pas de masse d'eau côtière en bon état écologique en 2019 :
  - 1 masse d'eau est passé de l'état "bon" à "moyen" (baie du Trésor),
  - 4 masses d'eau sont passées de l'état "moyen" à "médicore".
  - La masse d'eau du nord de la baie de Fort-de-France est en mauvais état écologique
- Le constat général d'un environnement marin dégradé a été corroboré par les experts de l'expédition « Madibenthos » du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en 2016.





## 2 - Les pollutions marines<sup>31</sup>

En 2019, 4 pollutions ont été détectées et classifiées comme confirmées dont 2 par hydrocarbures, 1 de nature indéterminée et 1 par des eaux usées.

### La chlordécone

La chlordécone est un insecticide organochloré utilisé aux Antilles de 1972 à 1993 (date de son interdiction définitive) pour lutter contre le charançon, insecte coléoptère minant la base des plants des bananiers.

Cette substance rémanente a contaminé durablement les sols des parcelles historiquement utilisées pour la culture de la banane. Cette pollution a été progressivement transférée aux cours d'eau, puis au milieu marin.

Les analyses des produits de la pêche effectuées en 2008 et 2010 ont ainsi fait apparaître des niveaux de contamination supérieurs à la limite maximale de résidus admissible (LMR) (20 µg/kg de chair) pour certaines espèces de poissons et crustacés. Cette contamination de la faune marine se concentre dans les zones côtières bordant les zones historiques de cultures de la banane.

### Les mesures sanitaires

En Martinique, la zone impactée concerne ainsi les fonds de baies, essentiellement sur la côte atlantique (baie du Trésor, baie du Galion, baie du Robert, baie du François) mais aussi la baie de Fort-de-France, ainsi que les embouchures des rivières. Afin de garantir la sécurité du consommateur, ces zones ont été interdites à la pêche en 2010. En 2012, suite à des analyses complémentaires effectuées sur les langoustes, la pêche de cette espèce a été interdite sur tout un secteur de la côte atlantique de l'île. Ainsi le tiers de la zone de pêche côtière a été interdite.

### Les contrôles

Le respect des zones d'interdiction à la pêche fait l'objet d'une vigilance particulière. Il s'agit de l'une des priorités fixées par le plan régional de contrôle établi par le Préfet de Martinique, et mis en œuvre par les moyens nautiques et aéronautiques des services de l'État (Unité littorale des affaires maritimes, Douanes, Marine nationale, Gendarmerie) sous la coordination de la Direction de la Mer.

La chlordécone est une substance stable, qui se dégrade difficilement et peut ainsi rester dans les sols plusieurs centaines d'années. Malgré sa faible solubilité, le lessivage des sols entraîne les molécules de chlordécone jusqu'au milieu marin.

---

31 - CROSS AG

La chlordécone étant aujourd'hui interdite, la principale voie d'exposition de la population, en raison de sa persistance dans les sols et milieux aquatiques, est l'alimentation. La molécule est ainsi retrouvée dans les produits de la pêche.

Suite aux premiers résultats d'analyse menées sur la période 2008-2010 par l'IFREMER, qui avaient permis d'identifier des zones à risques (fonds de baie en lien avec les bassins versants contaminés) et des animaux marins plus sensibles à l'exposition, plusieurs dispositions réglementaires ont été prises, dont l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2012 réglementant la pêche et la mise sur le marché des produits dans les bassins impactés par la chlordécone.

<b>BILAN ULAM MISSIONS EN ZONES CHLORDECONE de 2013 à 2020</b>							
ANNEE	Nombre		Infractions Navires		Infractions Engins		Chasses SM-Pêche à la ligne
	Terre	Mer	Pro	Plaisance	Nasses	Filets	
2013	18	89	5	4	55	14	5
2014	20	50	0	0	13	12	1
2015	33	76	2	5	155	10	2
2016	26	56	0	2	22	4	0
2017	35	43	3	1	9	4	2
2018	60	67	2	2	10	8	0
2019	38	66	4	2	27	6	4
2020 1 <sup>er</sup> semestre	10	17	0	3	11	3	0

## Zones interdites à la pêche en Martinique



**Réserve naturelle régionale du Prêcheur**  
Pêche professionnelle et de plaisance réglementées selon le type de zone. Chasse sous marine interdite.

**Zones contaminées par la chlordécone**  
Pêche de toute espèce marine interdite

**Cantonement de pêche de la Baie du Trésor**  
Pêche de toute espèce marine interdite

**Zones contaminées par la chlordécone**  
Pêche de toute langouste (blanche et brésilienne) interdite

**Zone d'activités sous-marines du Pothuau et sentier sous-marin des Raisniers**  
Pêche de toute espèce marine interdite

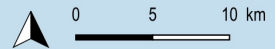
**Cantonement de pêche de Case-Pilote et de l'Ilet à Ramier**  
Pêche de toute espèce marine interdite

**Zone d'activités sous-marines des îlets du François**  
Pêche de toute espèce marine interdite

**Zones contaminées par la chlordécone**  
Pêche de toute espèce marine interdite

**Réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne**  
Pêche de toute espèce marine interdite dans une zone de 100 mètres autour des îlets

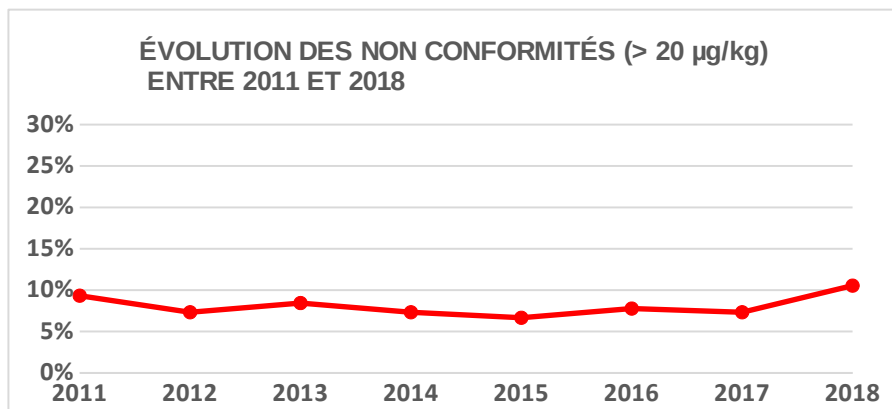
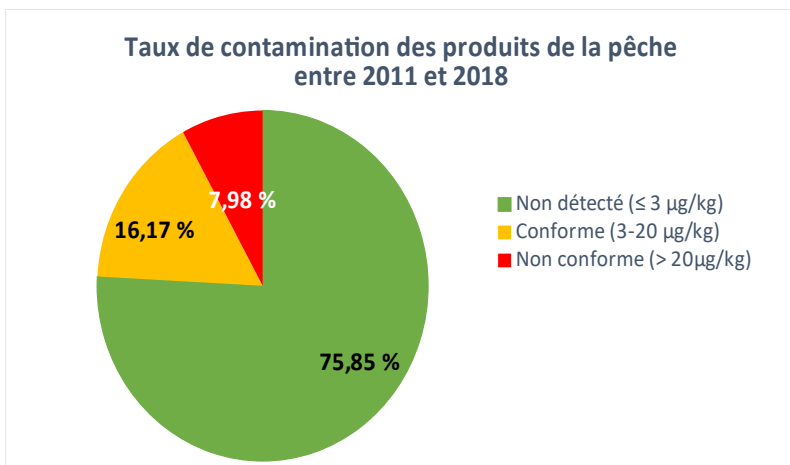
**LA PÊCHE EN DEHORS DES ZONES INTERDITES EST RÉGLEMENTÉE !**  
Espèces, périodes de l'année, tailles minimales, marquages, techniques de pêche ...  
Pour plus d'informations : [www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr)



### Le plan de surveillance sur les produits de la pêche<sup>32</sup>

Le plan de surveillance et de contrôle de la chlordécone dans les denrées végétales et animales destinées à l'alimentation humaine est mise en œuvre par la DAAF

Le résultat des 3300 prélèvements des produits de la mer issus des lieux déclarés de mise sur le marché des produits locaux révèle le taux de contamination des produits de la pêche entre 2011 et 2018



Le niveau de contamination est différent selon le type de produit de la mer, il est plus élevé dans les crustacés (38,16 % non conforme) les langoustes (24,89 % non conforme) et les poissons benthiques (15,5 % non conforme).

### Les études sur le chlordécone en milieu marin<sup>33</sup>

Le projet ChloHAL a été porté par l'université des Antilles et l'IFREMER. ChloHAL a eu pour objectif d'étudier :

- les concentrations en chlordécone de divers espèces marines, sur les différentes façades maritimes de la Martinique.
- La dynamique de contamination des organismes

Des études complémentaires seront menées sur la période 2017-2020 (projet ChloAnt) afin de :

- mieux appréhender le rôle de la matière en suspension (MES) dans la contamination des organismes par voie trophique ;
- mieux connaître la cinétique de contamination et de décontamination des organismes ;
- étudier la dynamique du phénomène de pollution des eaux estuariennes et marines côtières, par la mise en place d'« échantillonneurs passifs » dans les écosystèmes marins côtiers.

## 3 - Les espèces invasives



### Les sargasses

#### Origine du phénomène

La sargasse (*Sargassum*) est un genre d'algues brunes de la famille des Sargassaceae comprenant plusieurs espèces. Parmi elles, *Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*.

### **Impacts sanitaires et matériels**

Lorsque les sargasses s'échouent sur terre, elles se dégradent et émettent de l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S). Ce gaz, s'il est inhalé sur une longue durée, présente des risques pour la santé humaine. Les agences internationales de santé ont fixé un seuil sanitaire à 0.07 particules par million – ppm (ou « valeur toxicologique de référence ») qui correspond au plus petit effet sur la santé observée.

Des dégradations matérielles attribuées aux émanations d'H<sub>2</sub>S ont été signalées (dysfonctionnement dans le fonctionnement des matériels électroniques du fait de l'oxydation des métaux).

### **Impact écologique<sup>34</sup>**

En mer, les sargasses constituent un refuge pour certaines espèces migratrices, ainsi qu'un habitat essentiel pour quelque 120 espèces de poissons et de nombreux invertébrés. Certaines espèces commerciales (thonidés, notamment) ou menacées (les tortues marines, par exemple) y trouvent nourriture et abri.

Les échouages de sargasses sur les plages ont toujours existé, elles contribuent à « nourrir » les plages en matière organique et participent à la stabilisation du trait de côte.

Cependant, les échouages massifs de sargasse (notamment les fonds de baies ou les plages) entraînent un phénomène d'anoxie des milieux recouverts : l'oxydation naturelle de la matière organique des algues a pour effet de diminuer la quantité d'oxygène dissous, causant la mort des organismes fixés ou peu mobiles. De plus, la formation d'un écran d'algues à la surface empêche la photosynthèse nécessaire à la survie écosystèmes marins.

### **Impact économique<sup>35</sup>**

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique a effectué, en 2018, une étude sur l'impact économique des sargasses. Sur 517 entreprises interrogées, 293 se déclarent comme étant impacté économiquement par les échouages massifs de sargasses, notamment en ce qui concerne la détérioration des outils et équipements de production, voir des fermetures temporaires d'activités. 188 entreprises déclarent avoir subi un préjudice en termes de chiffre d'affaires (baisse de 49 % en moyenne).

---

34 - DEAL Martinique

35 - Chambre de commerce et de l'industrie de la Martinique – Etude de l'impact économique des échouages des algues sargasses sur les entreprises du littoral martiniquais

### Lutte contre le phénomène<sup>36</sup>

La préfecture de Martinique coordonne les différents efforts des services de l'État pour venir en aide aux collectivités territoriales afin de lutter contre les échouages massifs de sargasse. Les efforts sont structurés autour de quatre objectifs :

- Accélérer la mise en place du réseau de suivi et de prévision des échouages, ainsi que le réseau sanitaire de suivi des émanations de gaz liées à la décomposition des algues et les risques potentiels sur la santé.
- Mettre en place avec l'ensemble des collectivités touchées par les sargasses des solutions de collectes permettant d'intervenir en moins de 48 h pour éviter la décomposition des algues (ramassage, barrage en mer, etc).
- Renforcer la recherche et l'innovation ainsi que la coopération régionale et internationale pour apporter des réponses sur la question de l'origine des algues ainsi que pour évaluer les bonnes pratiques mises en place par nos principaux partenaires.
- Accompagner les citoyens et les entreprises touchés par les sargasses pour limiter les pertes économiques, en lien avec les assureurs.

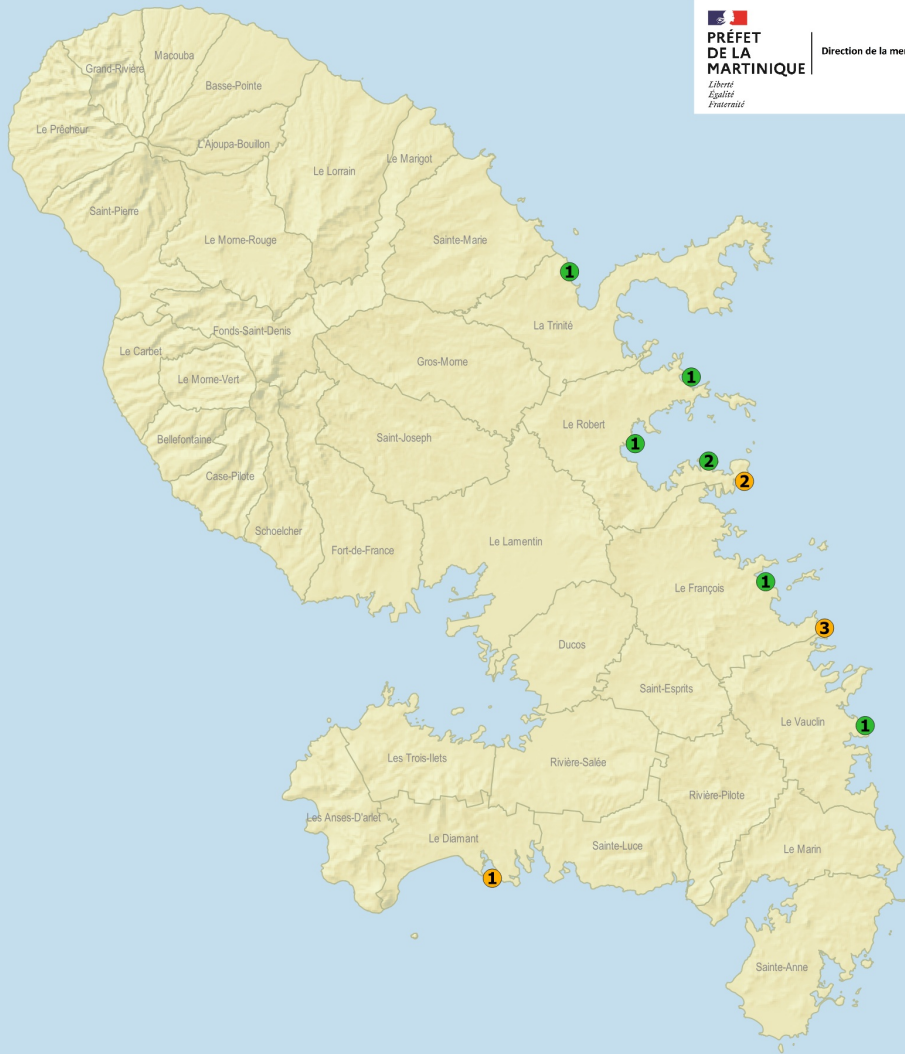
En mer, les moyens de collectes sont :

- Des moyens mécaniques avec des navires de ramassage ou de destruction de sargasses, tel que le "Lougarou" a été testé pour la première fois en janvier 2019, au Robert, ou le zouti qui est un bateau multi missions de 22 mètres de long et de 12 de large (exploitée par une filiale de la Somara, la société Caribbean Sea Clear).
- Au 2<sup>e</sup> semestre 2020, 13 barrages anti-sargasses d'un linéaire total de 7469 mètres sont aujourd'hui installés : 1 à Trinité, 6 au Robert, 1 au Vauclin, 1 au Diamant et 4 au François.

6 barrages d'un linéaire de 3 603 m sont en cours d'instruction par des demandes d'AOT) au 15/12/2020.



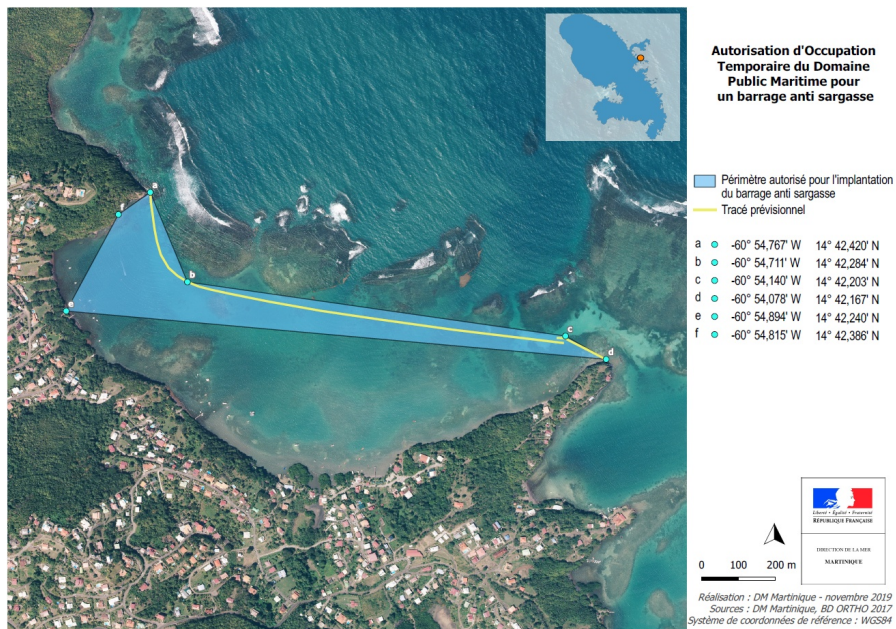
## Barrages anti-sargasses en Martinique ( au 15/12/2020)



### Localisation des barrages anti-sargasses

- Barrage construit avec AOT valide
- Barrage construit avec demande d'AOT en cours





## Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Du 10 au 13 février 2020, près de 80 experts et acteurs ont été réunis en Martinique, à l'invitation du Comité français de l'UICN (L'*Union internationale pour la conservation de la nature*) et de ses partenaires, pour répondre à l'enjeu des espèces exotiques envahissantes. Durant quatre jours, ces participants provenant des Antilles françaises, de pays voisins ainsi que de tout l'outre-mer ont échangé, confronté leurs expériences et mis en commun leurs compétences sur ce sujet majeur pour la conservation de la biodiversité.

Différents thèmes ont été traités lors de ces journées :

- les modalités d'organisation pour développer la surveillance et renforcer l'action;
- les espèces exotiques envahissantes marines;
- le traitement des déchets issus de la gestion des espèces exotiques;
- les conflits d'intérêt, la perception et l'acceptation de la gestion;
- la communication, la sensibilisation et la mobilisation sur les espèces exotiques envahissantes.

Les objectifs étaient de mettre en évidence les priorités d'action, d'identifier les évolutions nécessaires et de proposer des recommandations pour renforcer la sensibilisation, la prévention et la gestion. Les travaux conduits durant ces journées permettront de définir les bases d'un nouveau cadre d'action pour les Antilles françaises sur les invasions biologiques.

## Le poisson-lion

Le poisson-lion (*Pterois volitans*) est une espèce exotique envahissante, originaire de l'Indo-Pacifique qui a été introduite accidentellement dans les eaux de la Floride au début des années 90 et est observée depuis février 2011 en Martinique. Cette espèce a depuis connu une prolifération rapide dans la Caraïbe.

Sa prolifération a bouleversé l'équilibre des écosystèmes marins côtiers, et impacté les activités économiques comme la pêche et le tourisme. Selon une étude menée dans le cadre du projet PoLiPA (Poisson-lion dans les Petites Antilles : gestion, lutte, recherche et coordination) en 2015, la diminution de la biomasse d'espèces halieutiques causée par la prédation et la compétition du poisson-lion serait à l'origine d'un manque à gagner annuel de l'ordre de 1,7 M€ par an pour la pêche martiniquaise.



Le projet PoLiPA, mené de 2012 à 2014 par l'Observatoire du milieu marin martiniquais (OMMM), avait pour objectif de renforcer la lutte contre l'invasion du poisson-lion dans la caraïbe et d'élaborer un plan de référence pour la lutte et la gestion de cette invasion. Après deux années de suivis intensifs dans le cadre de ce programme POLIPA, l'impact réel du poisson-lion dans les milieux côtiers est difficilement mesurable, bien que perceptible.

## *4 - Les outils de protection de l'environnement marin et de gestion des ressources halieutiques*

### **Les espèces protégées ou à statut<sup>37</sup>**

Les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle (AP R02-2019-04-25-003 du 25 avril 2019) et de Loisir en Martinique (AP R02-2019-04-08-004 du 8 avril 2019) définissent les espèces protégées.

#### **Les tortues marines<sup>38</sup>**

5 espèces de tortues marines (sur 8 recensées dans le monde) fréquentent les eaux martiniquaises.

Seules la tortue imbriquée, la tortue luth et occasionnellement la tortue verte viennent se reproduire sur les plages de la Martinique. La ponte se fait principalement de février à août et les éclosions ont lieu après deux mois d'incubation.

Les populations de tortues marines sont soumises à de nombreuses menaces comme le développement des activités sur le littoral impactant les habitats de ponte et les zones d'alimentation, le braconnage, l'impact accidentel de la pêche, la pollution marine et les macro-déchets.

Les 5 espèces de tortues marines sont concernées par un Plan National d'Action (PNA). Le PNA tortue participe à l'objectif national de stopper la perte de biodiversité en définissant les actions nécessaires pour la conservation des espèces protégées et menacées.

Afin d'améliorer la connaissance de ces espèces, un réseau « tortues marines de Martinique » a été mis en place, coordonné par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il s'agit notamment de coordonner les actions de terrain (collecte de données sur les plages et en plongée, actions de secours à des individus capturés accidentellement par des engins de pêche), de traiter et valoriser les données, et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication.

Le CROSS Antilles-Guyane assure une veille permanente des tortues capturées accidentellement, et relaie ces informations au membre du réseau. Ce réseau rassemble des services de l'État, des établissements publics, et des organisations non-gouvernementales.

---

37 - Analyse Stratégique Régionale, AAMP

38 - DEAL Martinique

Toutes les espèces de tortues, leurs œufs et leurs habitats sont intégralement protégés par l'arrêté ministériel du 14/10/2005 et leur commerce est interdit. Ces espèces sont toutes classées sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).



### Les mammifères marins

Les côtes de la Martinique constituent un habitat privilégié pour l'alimentation, la reproduction et la migration des mammifères marins. 21 espèces y sont recensées, sur les 80 connues dans le monde. Les espèces les plus fréquemment observées sont la baleine à bosse, le cachalot, le globicéphale tropical, le dauphin tacheté, le dauphin de Fraser et le grand dauphin.

Certains mammifères marins ne sont que de passage dans les eaux martiniquaises, qui se situent sur la route de leurs migrations. D'autres constituent des populations résidentes, notamment dans le centre et le nord de la côte caraïbes, où les eaux sont profondes et relativement calmes.



Les grands mammifères marins sont protégés au sein de la ZEE française par le sanctuaire AGOA, reconnue au titre du protocole SPAW (*Specially Protected Areas and Wildlife* – protocole sur les aires et les espèces et spécialement protégées) de la convention de Carthagène en 2012. Le sanctuaire AGOA œuvre pour le bon état des

espèces et habitats à statuts patrimoniaux.

En 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a lancé la campagne REMORA (recensement des mammifères marins et autre mégafaune pélagique par observation aérienne), échantillonnant plus de 180 500 km<sup>2</sup>.

### Que faire en cas d'échouage ?

En cas d'échouage de cétacés, il faut prévenir le CROSS Antilles-Guyane au 196 ou par VHF canal 16. Il est aussi possible de contacter le Réseau d'Observation des Cétacés Echoués en Martinique (ROCEM) au 0696 03 02 04 ou le Sanctuaire de protection des mammifères marins aux Antilles françaises au 06 96 33 17 01.

### Les coraux

Toutes les espèces de coraux de Martinique sont protégées par un arrêté ministériel interdisant leur destruction et capture à l'état vivant<sup>39</sup>.

### Les gorgones

Toutes les espèces de l'ordre des *Gorgonaceae* sont listées en annexe III du protocole SPAW (*Specially protected areas and wildlife*) de la convention de Carthagène, sans distinction entre les espèces à zooxanthelles ou non.



Les gorgones sont particulièrement abondantes à quelques mètres sous la surface dans les Petites Antilles et peuvent constituer de véritables forêts sous-marines qui sont des écosystèmes à part abritant une vie très diversifiée. Entre 30 et 40 espèces habitent les eaux superficielles sur les côtes de la Martinique.

Cependant, les gorgones sont très peu étudiées dans les Petites Antilles françaises et les seuls inventaires effectués sur le terrain remontent aux années 80.

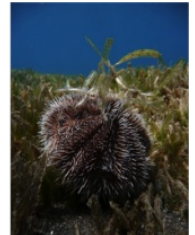
---

39 - Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection



### Les mollusques

Seul le lambi (*strombus gigas*) est listé en annexe II de la CITES et III du protocole SPAW de la convention de Carthagène. Son exploitation est localement réglementée. 8 autres espèces, dont la pêche n'est actuellement pas réglementée, ont été proposées à l'inclusion dans l'annexe 2 du protocole SPAW depuis 1991.



### Les Échinodermes

Une seule espèce d'échinoderme, l'oursin blanc (*tripneuste ventricosus*) présente un statut de protection. Sa pêche est réglementée par arrêté préfectoral : la pêche est ouverte au maximum 10 jours par an pour les pêcheurs professionnels uniquement.

### Les poissons côtiers

20 espèces à statut sont répertoriées dans les eaux Martiniquaises, dont plusieurs sont classées vulnérables, et une en danger critique d'extinction. Certaines de ces espèces ne sont plus ou quasiment plus observées en Martinique.

### Les oiseaux marins

Sept espèces d'oiseaux marins nichent en Martinique et six sont présentes régulièrement sur les sites dorts. Pour certaines espèces comme la Sterne de Dougall, la Martinique est le premier site de ponte des Antilles françaises.

Les espèces limicoles sont toutes migratrices. Potentiellement, 35 espèces de limicoles fréquentent les zones humides Martiniquaises



de manière ponctuelle ou accidentelle.

## L'expédition Madibenthos

L'expédition Madibenthos qui s'est déroulé du 5 septembre au 11 octobre 2016, permet de renforcer les données mais aussi d'évaluer le devenir des populations.

Madibenthos en quelques chiffres :

- 64 personnes de 11 pays, dont une dizaine de martiniquais ont participé à l'expédition
- 505 opérations de collecte, avec des techniques d'échantillonnage innovantes pour le petit benthos.
- 15 000 photographies des fonds marins et de spécimens vivants ; plus de 5000 échantillons de tissu pour l'identification des espèces par des outils génétiques (barcoding).
- 11 700 heures de travail cumulées sur la mission,
- 250 espèces de crabes récoltées,
- 100 : nombre estimé pour l'instant de nouvelles espèces récoltées pour la science.



**L'objectif de l'expédition :** l'exploration de la biodiversité marine « négligée » de la Martinique, en particulier algues, crustacés, mollusques - avec une mise à jour pour les coraux et les poissons récifaux.

L'expédition a permis un effort d'échantillonnage sans précédent à la Martinique : *toutes les communes* de l'île ont été visitées.

En parallèle du travail scientifique, un effort particulier a été réalisé pour communiquer autour de l'expédition.

Un module pédagogique intégré à l'expédition a permis l'accueil sur site de plus de 900 élèves.



## Résultats diffusés en 2019

### La biodiversité

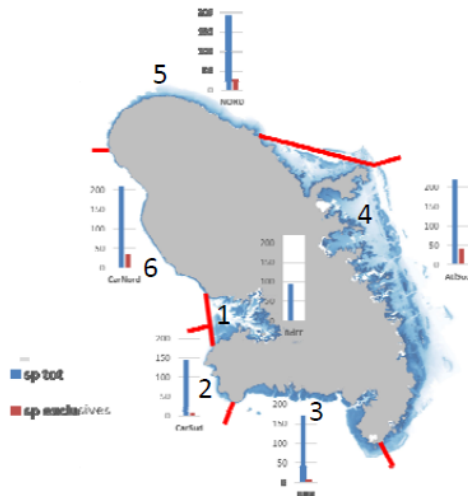
Il existe une très grande diversité - inattendue - des espèces et des habitats de la Martinique. Les espèces sont majoritairement petites et rares : malgré l'effort d'échantillonnage très important, 18 % des espèces ne sont représentées que par un seul spécimen, 60 % par moins de 10 spécimens.

Madibenthos a permis de recenser des centaines d'espèces jamais auparavant recensées à la Martinique et des dizaines d'espèces nouvelles pour la science.

On peut reconnaître 6 grands secteurs côtiers qui se caractérisent par des habitats différents :

1. la Baie de Fort de France,
2. la côte Caraïbe Sud,
3. la côte méridionale,
4. la côte Atlantique Sud,
5. la Côte septentrionale,
6. la côte Caraïbe Nord.

Parmi ceux-ci, la côte Atlantique Sud, la côte Caraïbe nord et la côte septentrionale se caractérisent par des taux importants (~10 %) d'espèces présentes uniquement sur ces secteurs.



### L'état du milieu

Les pressions anthropiques qui s'exercent sur le milieu marin Martiniquais sont très préoccupantes avec un très mauvais état général des récifs coralliens. Eutrophisation, hypersédimentation, macrodéchets, engins de pêche abandonnés, dégâts provoqués par les ancrages, les chaînes et les cordages.

À ces pressions visibles et identifiables se rajoutent les autres pressions indétectables à l'œil que sont les pollutions des produits phytosanitaires, pharmaceutiques, hydrocarbures. L'impact cumulé de toutes les pressions est manifeste sur les espèces : le nombre d'espèces présent à la Martinique est certes élevée, mais les abondances sont particulièrement faibles. Certaines espèces communes il y a quelques années sont devenues rares ou n'ont pas été retrouvées malgré l'effort de prospection.

Il faut enfin signaler la présence, sur quasiment toutes les stations, du poisson lion et le développement considérable des herbiers de l'herbe marine invasive *Halophila stipulacea*, particulièrement emblématiques mais dont les effets sur la biodiversité autochtone restent incertains.

### Conclusion :

L'expédition Madibenthos a permis de révéler à la Martinique une biodiversité marine exceptionnelle mais de constater également le très mauvais état général de l'environnement marin. Ce constat avait déjà été fait dès 1983 à l'issue de la mission Corantilles2 : « C'est tout un patrimoine qui est actuellement en danger de mort ». L'urgence à agir n'a jamais été aussi grande.

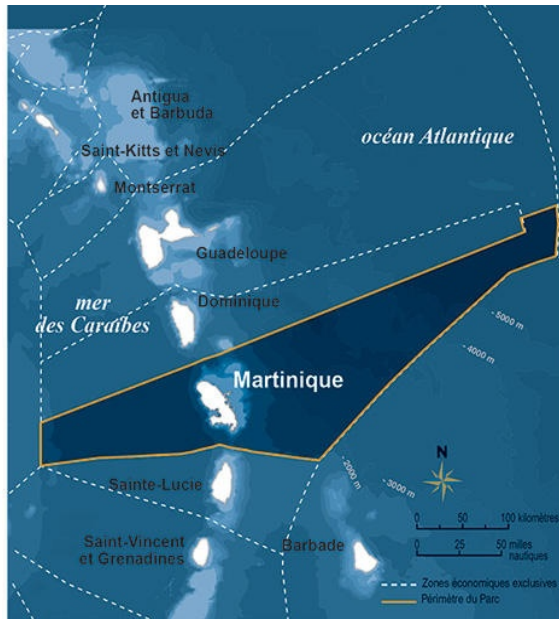
### Les cantonnements de pêche

Les cantonnements de pêche ont été créés à l'initiative du Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM) à des fins de conservation des ressources halieutiques. Toute pêche, professionnelle ou de loisir, y est interdite.

Cantonnements de pêche	Arrêté	Date
Baie du trésor – Trinité	99-22 bis	1999-01-08
Vetiver – Case-Pilote	201319-0013	2013-07-17
Ilet Ramier – Trois Ilets	99-1527	1999-06-27

## Les aires marines protégées

### Le Parc Naturel Marin<sup>40</sup>



Le Parc Naturel Marin de Martinique a été créé le 5 mai 2017 après trois années de concertation. C'est le neuvième en France et le second plus grand en superficie après celui de Mayotte, dans l'océan Indien. Le Parc Naturel Marin s'étend de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de sa zone économique exclusive et couvre une superficie de 48 900 km<sup>2</sup>.

Le Parc Naturel Marin a pour objectifs de connaître et de protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes qui en dépendent.

C'est une gouvernance en mer, locale et participative qui est au cœur du fonctionnement du Parc naturel marin de Martinique: le conseil de gestion composé des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des usagers de la mer et des personnes qualifiées.

Il se réunit en moyenne deux à trois fois par an, élabore le plan de gestion du Parc, définit le programme d'actions annuel du Parc, décide des aides financières et techniques apportées aux projets s'inscrivant dans ses objectifs de gestion.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique décide donc de la politique du Parc. Celle-ci est conforme aux orientations de gestion fixées par le décret de création.

<sup>40</sup> - décret n°2017-784 portant création du parc naturel marin de la Martinique

### **\*Les orientations de gestion du Parc Naturel Marin\***

Les orientations de gestion du PNM sont listées dans le décret de création :

1. Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritimes ;
2. Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe ;
3. Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des milieux marins, comme les coraux et les fonds de baie, et en coordonner la gestion ;
4. Soutenir la pêche côtière artisanale et l'aquaculture ;
5. En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages, à améliorer la qualité de l'eau et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins ;
6. Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés ;
7. Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.

### **La réserve naturelle régionale du Prêcheur (cf carte page 78)**

La réserve du Prêcheur est une réserve naturelle régionale marine, créée par délibération du conseil régional du 14 octobre 2014, et dont le périmètre recouvre l'ensemble du littoral de la commune du Prêcheur.

Diverses mesures sont mises en œuvre (interdiction de la pêche de plaisance y compris sous-marine, restriction de la pêche professionnelle, interdiction de mouillage, etc) afin de préserver la richesse biologique marine de la zone (communautés coralliennes, espèces marines emblématiques, etc).

L'inauguration de la réserve a eu lieu le 27 octobre 2017, en présence du prince Albert II de Monaco.



**La réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne (créée par le Décret n°95-915 du 11 août 1995) (cf carte page 78)**

D'une superficie de 5,57 hectares, elle est constituée de 4 îlets de calcaires coralliens à l'extrême sud de la Martinique. Gérée par l'Office national des Forêts et le Parc Naturel Régional de la Martinique, la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne est l'un des sites les plus importants de nidification des Antilles (sternes fuligineuses et bridées, le noddiniais, le puffin d'Audubon et le paille en queue) et également un site migratoire (limicoles en migration : tournepierre à collier, bécasseau semi-palmé, bécasseau minuscule).

# LE PATRIMOINE MARITIME



**PREFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la mer

## ***1 - Les phares de Martinique***

Il existe quatre phares en Martinique (cf carte page 93)

- Le Phare de la Pointe des Nègres à Fort de France, construit en 1855, culmine à 64m. C'est une tour à squelette hexagonale en fer de fonte peinte en blanc.
- Le Phare de l'Îlet Cabrits à Sainte Anne, construit en 1929 culmine à 70m. Il est situé au point le plus méridional de la Martinique en face de la baie des Salines.
- Le Phare du Prêcheur, construit en 1972 hauteur d'environ 12 mètres, est classé monument historique par arrêté du 16/12/2013.
- Le Phare de la Pointe de la Caravelle à Trinité.

## ***2 - Les navires patrimoniaux***

### **Le Toumelin**

Le Toumelin est un voilier traditionnel de 28 mètres, basé en Martinique. Construit par Pierre Brenet, charpentier de marine passionné, « Le Toumelin est inscrit au titre des Monuments Historiques (MH) depuis Juillet 2018 (arrêté n°2018-07-009 du 18/7/18). Il devient ainsi :

- le 1er Navire inscrit Monument historique (MH) en Martinique et dans les Antilles
- le 1er Bateau du Patrimoine Maritime National dont la coque est en voile de béton



## Les Golden Oldies

Les Golden Oldies sont des navires multicoques de plus de 25 ans, conçus pour les performances, les courses ou les raids. Ces bateaux constituent un patrimoine architectural, culturel et sportif précieux.

Deux de ces bateaux, l'Hydrofolie et le Fildou, sont basés en Martinique.

## 3 - Le patrimoine culturel marin

### Du Gommier à la Yole<sup>41</sup>

Le tour de la Martinique des yoles rondes est l'événement sportif le plus important de l'année à la Martinique. Il a lieu tous les ans entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août.

À l'origine, la yole était un outil de travail des pêcheurs martiniquais. Ils se servaient principalement du gommier (un arbre producteur de gomme; désignant également aux Antilles, le bateau traditionnel des Indiens Caraïbes) pour tailler leurs embarcations. Mais au fil du temps, les gommiers rouges et blancs se firent plus rares dans les forêts de la Martinique. Alors, les marins pêcheurs martiniquais optèrent pour d'autres matières afin de fabriquer leurs navires.

Dans les années 40, un charpentier de la commune du François se lança dans l'assemblage d'une yole à mi-chemin entre la yole européenne et le gommier des Caraïbes, qui sert de référence aux embarcations de nos jours. Elle possède des « bois dressés » sur les côtés sur lesquels la quinzaine d'équipiers est en rappel pour maintenir l'équilibre de l'embarcation et une godille à l'arrière.

Le Tour des yoles rondes, dans sa configuration actuelle, a été créé par Georges Brival en 1984.



---

41 - Yoles365.com



## L'aviron<sup>42</sup>

La Martinique est le seul endroit où l'on retrouve des embarcations traditionnelles en trois avirons. Ce sport est issu du gommier et a débuté dans les années 1950 par des compétitions entre pêcheurs. La composition des embarcations, auparavant en bois de gommier, a fortement évolué vers des matériaux composites.



## Les épaves d'intérêts archéologiques<sup>43</sup>

Les sites inventoriés par le Groupe de recherche en archéologie navale (GRAN) lors de 11 campagnes de prospections et de sondages réalisés entre 1990 et 1997 se répartissent sur 5 zones :

### Zones A, B et C (façade caraïbe)

Les zones de la côte caraïbe (zone A, B et une partie de la zone C) correspondent à des côtes sans réels dangers pour la navigation, où le plateau insulaire est très étroit. Les naufrages y sont essentiellement imputables soit aux cyclones tropicaux, soit aux épisodes de la guerre navale qui ont opposé pendant trois siècles les puissances occidentales pour le contrôle de l'île.

Le grand cyclone de 1891 et de l'éruption de la Montagne Pelée le 8 mai 1902, qui a totalement détruit la ville de Saint-Pierre, ont causé la perte de nombreux navires faisant de la zone A la plus riche en épaves répertoriées.

42 - Ligue d'aviron de la Martinique

43 - Archonavale.org

### **Zone D : Du Marin à la Trinité**

La côte au vent de la Martinique reçoit les alizés, et comporte une frange de récifs affleurants sur toute sa moitié sud. Ces dangers pour la navigation ont causé la perte de nombreux navires au cours des siècles d'occupation coloniale. On y retrouve beaucoup d'épaves, dont certaines des plus anciennes connues en Martinique.

### **Zone E : De Sainte-Marie à Grand-Rivière**

La zone E, qui correspond au nord est de l'île, présente une côte formée de falaises abruptes, et presque totalement dépourvue d'abris ou de mouillages. Cette zone n'a pas connu beaucoup de naufrages, les gros navires évitaient cette partie de la Martinique.

*Le Tamaya*



### **Les sculptures sous-marines de Laurent Valère**



Laurent Valère, est un peintre et sculpteur martiniquais né en 1959, dont certaines des œuvres s'inspirent du patrimoine culturel maritime martiniquais, qu'elles viennent nourrir en retour.

Respectivement installées en 2004 et 2016, les sculptures sous-marines Manman dlo et

Yémaya se trouvent dans la baie de Saint-Pierre, posées sur le sable à près de 9 mètres de profondeur. Elles se visitent en randonnée sous-marine ou en plongée (scaphandre ou apnée).

## Phares et Zones de Prospection en Martinique



### Zone E De Sainte-Marie à Grand-Rivière

#### Phare du Prêcheur



#### Phare de la Caravelle



### Zone D Du Marin (Atlantique) à La Trinité

1991 : Baie du Robert, quatre sites de naufrage sont localisés, dont un négrier et les restes du navire l'Edouard coulé en 1854

1992 : Atterages du Vauclin, la Caravane, corvette françaises coulée en 1817 au cours d'un cyclone sur la Pointe Marée, les restes d'un voilier charbonnier retrouvés sur les cayes du Macabou

1993 : Baie de Trinité, six sites sont inventoriés, naufrages du XIXe siècle, mais une épave, celle de l'Anse Letang à Tartane sur la presqu'île de la Caravelle, est datée du XVIIIe siècle

1996 : Epave du Notre Dame de Bonne Esperance située au nord de la caye Pinsonnelle

### Zone A Du Prêcheur à Bellfontaine

1991 : Epave du Cygne, découverte en avril 1991

1992 : Epave dans la Baie de Saint-Pierre

1993 : Baie de Saint-Pierre, autre épave de l'éruption

1994 : Baie de Saint-Pierre, identification d'une des épaves de 1902, le Biscaye, navire bordelais qui transportait 700 barils de morue salée en provenance de Saint-Pierre et Miquelon

#### Manman Dlo



#### Phare de la Pointe des Nègres



### Zone B De Case-Pilote aux Anses-d'Arlet

#### Cap 110



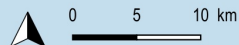
#### Phare de l'îlet Cabrits



### Zone C Du Diamant à Sainte-Anne

1997 : Plusieurs sites sont découverts et quelques sites déjà signalés font l'objet d'un relevé ou d'un complément d'information.

- Phares de la Martinique
- Sculptures



Réalisation : DM Martinique 2020  
SCR : WGS84 (4326)

### **Le mémorial Cap 110°**

Le mémorial Cap 110 est édifié sur un site choisi en hommage aux victimes du dernier naufrage de navire négrier de l'histoire de la Martinique.

*Mémorial Cap 110*



Dans la nuit du 8 avril 1830, aux abords de l'Anse Caffard, du nom du colon Jean Caffard, un navire transportant 300 esclaves s'échoua en pleine tempête sur les rochers de la côte. Le bateau fut entièrement détruit, son nom et sa nationalité jamais établis. Seuls six cadavres furent repêchés, puis inhumés au cimetière. Les dépouilles des esclaves furent enterrées à quelques mètres du rivage. 86 captifs, dont 26 hommes et 60 femmes, furent sauvés et transférés vers Fort-de -France.

L'œuvre a été réalisée en 1998 à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

[www.dm.martinique.gouv.fr](http://www.dm.martinique.gouv.fr)